



Assurons
un monde
plus ouvert

2025

Rapport SFCR

Rapport sur la solvabilité
et la situation financière

CNP Assurances IARD



Préambule

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière de CNP ASSURANCES IARD, dit « la société » s'inscrit dans le cadre de l'application des dispositions du RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2015/35 DE LA COMMISSION du 10 octobre 2014 relatives aux exigences de reporting.

Les éléments indiqués dans le présent rapport se rapportent à l'exercice 2025.

Le rapport, relatif à l'exercice 2025, a été validé en Conseil d'Administration de CNP Assurances IARD lors de la séance du 31 mars 2026.

Sommaire

SYNTHESE	6
A. ACTIVITES ET RESULTATS	9
A.1. Activité	10
A.2. Résultats de souscription	16
A.3. Résultats des investissements	18
A.4. Performance des autres activités	19
A.5. Autres informations	19
B. SYSTEME DE GOUVERNANCE	20
B.1. Informations générales	21
B.2. Compétences et honorabilité	27
B.3. Système de gestion des risques	29
B.4. Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)	33
B.5. Contrôle interne	34
B.6. Fonction Audit Interne	38
B.7. Fonction Actuariat	42
B.8. Sous-traitance	44
B.9. Autres informations relatives au système de gouvernance	45

B.10. Evaluation du système de gouvernance	45
C. PROFIL DE RISQUES	46
C.1. Risque de souscription	47
C.2. Risque de marché	51
C.3. Risque de crédit	54
C.4. Risque de liquidité	56
C.5. Risque opérationnel	58
C.6. Autres risques importants	60
C.7. Autres informations	62
D. VALORISATION	63
D.1. Actifs	64
D.2. Provisions techniques	69
D.3. Autres passifs	76
D.4. Méthodes de valorisation alternatives	77
D.5. Autres informations	77
D.6. Exigences de publication	77
E. GESTION DU CAPITAL	78
E.1. Fonds propres	79
E.2. Exigences réglementaires en capital (MCR/SCR)	82

E.3. Non-respect des exigences dans l'évaluation du SCR/MCR	85
E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	85
E.5. Autres informations	85
ANNEXES QRT	86
S.02.01.02 – Bilan	87
S.05.01.02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	89
S.12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT	91
S.17.01.02 – Provisions techniques non-vie	92
S.19.01.21 – Sinistres en non-vie	94
S.23.01.01 – Fonds propres	96
S.25.01.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard	98
S.28.01.01 – Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement	99

Synthèse

Activités et résultats

CNP Assurances IARD a été créée pour être l'assureur privilégié des produits IARD distribués par La Banque Postale. Elle a pour vocation initiale de fournir aux clients de La Banque Postale des solutions d'assurance grand public répondant à leurs besoins : automobile, multirisque habitation, protection juridique, garanties des accidents de la vie, assurance de comptes bancaires, assurance de moyens de paiement, assurance des appareils nomades et extension de garantie des appareils ménagers et depuis 2025, elle propose un produit Assurance scolaire et un produit Assurance santé animale.

La société est filiale à 100% de CNP Assurances Holding et à ce titre, elle s'inscrit pleinement dans la stratégie du groupe CNP Assurances qui vise à être un assureur complet en poursuivant le renforcement de son modèle multi-partenarial. CNP Assurances IARD, historiquement assureur des produits IARD de La Banque Postale, investit pour déployer son activité en dehors de son modèle historique de développement.

La société privilégie l'assurance de particuliers. Elle exerce à fin 2025 son activité d'assurance en France métropolitaine, dans les Départements d'Outre-Mer ainsi que dans d'autres pays européens sous forme de libre prestation de services pour répondre à la stratégie de développement paneuropéen du groupe CNP Assurances.

Le portefeuille reste composé majoritairement de clients issus du canal de distribution La Banque Postale avec un chiffre d'affaires atteignant 715 M€. Le résultat en normes comptables françaises s'élève à 78 M€.

Système de gouvernance

CNP Assurances IARD est une société anonyme à Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration, assisté par les comités qu'il s'est adjoint, détermine les orientations de l'activité de l'entreprise et veille à leur mise en œuvre.

La gouvernance opérationnelle s'appuie sur la Direction Générale composée de deux dirigeants effectifs, ayant chacun la capacité à engager la Société et dont les périmètres d'attributions respectives ainsi que les dispositifs permettant d'assurer un double regard sur les opérations et une continuité dans les processus décisionnels ont été définis par le Conseil d'Administration.

En 2025, l'organisation des pouvoirs au sein de la société, ainsi que les rôles et responsabilités des fonctions clés n'ont pas fait l'objet de modifications par rapport à l'exercice précédent et s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne. Le rattachement au groupe CNP Assurances s'est encore accompagné en 2025 d'ajustement de certaines politiques ou procédures afin de parfaire l'intégration de la société dans le système de gestion des risques du groupe CNP Assurances.

Profil de risque

Le profil de risque de la société se caractérise par l'importance du risque cyber dans un contexte de cybercriminalité croissante ainsi que de la prédominance des risques de souscription non-vie.

En 2025, la société affiche un profil de risque stable compte-tenu de l'équilibre de son mix produit et de ses choix d'investissements. Elle est sensible à différents types de risques intégrés dans son profil de risque et reflétés dans son exigence de capital de solvabilité requis. Le principal risque auquel elle est exposée est le risque de souscription (non-vie et santé). La société a mis en place un dispositif d'atténuation de ce risque qui se compose d'un ensemble de principes et de règles en termes de souscription et de provisionnement ainsi que de programmes de réassurance. Les autres risques principaux sont les suivants : le risque de marché, le risque de défaut de contrepartie et le risque cyber.

La société subit, évidemment, comme ses confrères, les conséquences du changement climatique qui l'a conduit à renforcer toujours plus ses dispositifs de prévention (avant sinistre pour limiter les désagréments pour ses assurés et dans la gestion des sinistres afin de proposer des dispositifs de réparation robustes, notamment pour les sinistres sécheresse) ou ses dispositifs de gestion des événements de grande ampleur pour un soutien renforcé aux personnes sinistrées.

Les activités critiques de la société ont été identifiées en vue de renforcer la résilience de celle-ci à l'occasion de la mise en conformité avec la réglementation DORA début 2025.

Valorisation

La valorisation des actifs et des passifs du bilan prudentiel de la société est définie dans une politique de valorisation des actifs et des passifs et une politique de provisionnement validées par le Conseil d'Administration.

Au 31/12/2025, le bilan de la société s'élève à 1 366 M€.

Gestion du capital

A la clôture du 31/12/2025, la société utilise la Formule Standard pour le calcul de l'exigence réglementaire en capital.

Le ratio de couverture du SCR s'élève à 183 % au 31 décembre 2025, en progression par rapport au 31 décembre 2024.

Les fonds propres éligibles à la couverture du SCR s'élèvent à 484M€ et sont constitués majoritairement d'éléments de tier 1 et marginalement également d'impôts différés passifs nets reconnus en tier 3.

Le minimum de capital requis de 100M€ est couvert à 486 % au 31 décembre 2025.



A

**Activité
et résultats**

A.1. Activité

A.1.1. Présentation générale de la société

A.1.1.1. Informations générales

CNP Assurances IARD est une société d'assurance non-vie, filiale détenue à 100% par CNP Assurances Holding, qui est la tête du groupe d'assurance prudentiel appelé « le groupe CNP Assurances ».

L'autorité de contrôle en charge de son contrôle financier est l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) 4 Place de Budapest 75436 Paris Cedex 09. Cette autorité est également en charge du contrôle du groupe CNP Assurances.

CNP Assurances IARD est une entité dédiée à la conception, la commercialisation et la gestion de l'assurance IARD auprès d'une clientèle de particuliers. Son offre est articulée autour des produits suivants : automobile, multirisques habitation, protection juridique, garanties des accidents de la vie, assurance de comptes bancaires, assurance des moyens de paiement, assurance des appareils nomades et extension de garantie des appareils de la maison et depuis 2025, des produits assurance scolaire et assurance santé des animaux.

La société exerce son activité d'assurance en France métropolitaine et dans les Départements d'Outre-Mer.

En outre, la société a absorbé la société CNP Assurances Conseil et Courtage au 1^{er} janvier 2025 qui était elle aussi filiale de CNP Assurances Holding.

A.1.1.2. Responsable du contrôle des comptes

Le commissaire aux comptes de la société pour l'exercice 2025 est :

KPMG

Tour EQHO

2 Avenue Gambetta

CS 600055

92066 Paris La Défense Cedex

A.1.1.3. Actionnariat

CNP Assurances IARD est une Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 146 952 480 euros, filiale de CNP Assurances Holding et de CNP Assurances SA.

Chaque action est assortie d'un droit de vote simple. Les actionnaires sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Actionnaires	Nombre de titres		Taux de détention	
	2024	2025	2024	2025
CNP Assurances SA	-	1	-	0%
CNP Assurances Holding	10 378 000	10 377 999	100%	100%
TOTAL TITRES	10 378 000	10 378 000	100%	100%

CNP Assurances SA avait restitué le 09/09/2024 à CNP Assurances Holding l'action de CNP Assurances IARD qui lui avait été prêtée pour les besoins de la fusion avec CNP Assurances Conseil et Courtage. CNP Assurances Holding a de nouveau prêté une action de CNP Assurances IARD à CNP Assurances SA le 12/02/2025, ainsi CNP Assurances IARD est détenue par ces deux actionnaires.

Les salariés de la société ne détiennent aucune participation dans le capital social au dernier jour de l'exercice écoulé.

A.1.2. Principales tendances et facteurs d'impact de l'évolution de l'activité

La société a poursuivi en 2025 son développement avec un portefeuille composé de près de 2,5 millions de contrats hors parabancaire, en croissance de 4 % par rapport à 2024, et avec un chiffre d'affaires atteignant 715 M €.

Le tableau ci-dessous présente en détail la ventilation des primes émises par famille de produits :

(En M€)

Primes émises brutes de réassurance	2024	2025	%
AUTOMOBILE	135	146	20%
MULTIRISQUE HABITATION	232	255	36%
PROTECTION JURIDIQUE	54	55	8%
GARANTIES DES ACCIDENTS DE LA VIE	54	67	9%
ALLIATYS ¹	132	133	19%
CARTES	44	47	7%
AUTRES ²	14	12	2%
TOTAL	665	715	100%

Le nombre des affaires nouvelles est en hausse entre 2024 et 2025. Les nouveaux produits *Assurance scolaire* et *Assurance santé animale*, intégrés au sein de la catégorie *Autres*, représentent en 2025, 1,5 M € des primes émises brutes de réassurance.

¹ Alliatys est le nom des assurances associées aux conventions de comptes de La Banque Postale.

² Assurance de téléphone mobile, Assurance des appareils du quotidien, Assurance scolaire, Assurance santé animale

Lignes d'activités réglementaires

La segmentation par lignes d'activité réglementaires permet de refléter la nature des risques sous-jacents aux engagements de la société. Les garanties du portefeuille sont ainsi reliées aux lignes d'activité réglementaires au moyen de la matrice de passage présentée ci-après.

(En M€)

Primes émises brutes de réassurance	Responsabilité civile automobile	Autres assurances des véhicules à moteur	Incendie et autres dommages aux biens	Responsabilité civile	Perte de Revenus	Assistance	Protection juridique	Pertes pécuniaires	TOTAL 2025
AUTOMOBILE	64	60			8	14			146
MULTIRISQUE HABITATION			206	38	2	8		1	255
PROTECTION JURIDIQUE							55		55
GARANTIES DES ACCIDENTS DE LA VIE					67				67
ALLIATYS						8		124	133
CARTES				1	1	22		24	47
AUTRES ³				0	1	0		10	12
TOTAL	64	60	206	39	79	53	55	159	715

Les lignes d'activités « Incendie et autres dommages aux biens » et « pertes pécuniaires » sont les plus importantes en termes de chiffre d'affaires.

Les autres lignes d'activités concernent la « perte de revenus », la « responsabilité civile automobile » et les « autres assurances des véhicules à moteur ».

Information sur les zones géographiques importantes dans lesquelles l'entreprise exerce ses activités

La société exerce à fin 2025 son activité d'assurance principalement en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. L'activité exercée hors France demeure non significative au regard de l'ensemble du portefeuille.

Ses contrats sont commercialisés par le biais des canaux de distribution :

- La Banque Postale :
 - Les Bureaux de Poste,
 - La Banque Postale Chez Soi (LBPCS), agence à distance de La Banque Postale,
 - Les Centres de Relation et d'Expérience Client de La Banque Postale,
 - Le site internet, l'application mobile et les services de banque en ligne de La Banque Postale,

³ Assurance de téléphone mobile, Assurance des appareils du quotidien, Assurance scolaire, Assurance santé animale

- Le Centre de Relation Clients (CRC) de la société, qui assure également l'ensemble des opérations de gestion administrative des contrats et de gestion des sinistres en automobile et en multirisque habitation et Accidents de la Vie,
- La Poste Mobile :
 - Les Bureaux de Poste,
 - Le site internet, l'application mobile et les services en ligne de La Poste Mobile.

Depuis 2024, CNP Assurances IARD est également l'assureur des garanties associées aux cartes bancaires de néo-banques.

Position concurrentielle et classement sur le marché

La société est un des acteurs de la bancassurance sur les activités automobile et multirisque habitation, positionnée dans les 6 premiers bancassureurs en 2025 sur ces marchés. La société affiche un taux de croissance soutenu.

A.1.3. Evènements majeurs survenus dans l'année

Un chiffre d'affaires solide

La société a poursuivi son développement en 2025 avec un portefeuille de près de 2,5 millions de contrats hors assurances parabancaires, en hausse de 4 % et un chiffre d'affaires atteignant 715 M€ au 31 décembre 2025. A fin septembre 2025, la société s'inscrit dans sa trajectoire de résultats et de chiffre d'affaires, en dépit d'une production commerciale en deçà des objectifs, mais en croissance par rapport à 2024. Il convient de noter la poursuite de la dynamique de croissance en Auto et la contre-performance de la MRH en particulier dans le réseau, due pour partie à la forte baisse de l'activité de crédit immobilier.

Fusion CNP Assurances IARD et CNP Assurances Conseil & Courtage

CNP AI a absorbé CNP Assurances Conseil et Courtage au 1er janvier 2025. La solvabilité de CNP AI augmente de 6 points grâce à cette opération.

Une solvabilité robuste et résiliente face aux chocs

Avec un ratio de solvabilité de 183 % au 31 décembre 2025, en hausse de 17 points par rapport au 31 décembre 2024, la progression se poursuit conformément aux projections des exercices ORSA.

Les études trimestrielles de sensibilité et les scénarios ORSA confirment la bonne résilience de la société face à divers chocs : hausse de sinistralité, événements climatiques, stress financier ou choc opérationnel, etc. L'exposition aux risques demeure limitée, ce qui permet de maintenir un ratio Solvabilité 2 solide, même en situation de stress.

Refonte du produit Alliatys

À partir du 1er juillet 2025, la société a validé et lancé la nouvelle version du produit Alliatys, après sa refonte. Ce produit parabancaire (assurance de formules de comptes) offre une couverture élargie grâce à de nouvelles garanties correspondant aux usages des clients (par exemple, le hameçonnage) et à des hausses de plafond pour mieux indemniser les clients. La nouvelle offre est applicable à l'ensemble des contrats existants. Elle a fait l'objet de communications d'informations permettant aux clients de bien comprendre ses garanties et comment les exercer.

Nouveaux produits lancés en 2025

En 2025, la société a élargi l'offre commercialisée par La Banque Postale, en particulier au sein de l'espace commercial des bureaux de Poste.

- L'assurance scolaire, lancée avec succès durant l'été, répond aux attentes des parents en offrant une protection contre les dommages subis ou causés dans le cadre scolaire et périscolaire, via une solution simple et accessible.
- L'assurance santé animale, lancée en novembre, marque une nouvelle avancée, destinée à accompagner les propriétaires de chiens et de chats face aux dépenses vétérinaires.

Ces initiatives traduisent l'engagement de la société à innover et à proposer des garanties utiles et concrètes à ses clients.

Stratégie de croissance hors réseau La Banque Postale et ouverture au marché européen

Dans le cadre de son expansion, la société prévoit de développer de nouvelles formes de distribution et élargir la commercialisation de ses produits au-delà du canal de La Banque Postale/La Poste, tout en s'ouvrant au marché européen, notamment en Italie, où elle a obtenu un agrément de Libre Prestation de Service en septembre 2025.

Pour accompagner cette ambition, elle engage également une nouvelle étape en adaptant son système d'information à la multidistribution (gestion multi-marques, cloisonnement des clients des différents distributeurs, capacités d'échanges avec des systèmes tiers).

Poursuite de notre démarche d'anticipation et de prévention pour un avenir durable

Depuis avril 2025, la société déploie un système d'alerte client 24/7 à l'arrivée d'un événement climatique de grande ampleur, pour inviter ses assurés à protéger sa personne et ses biens. L'objectif est à la fois de protéger ses clients, de les orienter en cas de sinistre et d'en réduire la charge (1,5 M SMS, 4,4 M mails).

Parallèlement, un outil de mesure des expositions aux risques climatiques est en cours de mise en place pour optimiser le suivi, améliorer la prévention et définir des bonnes pratiques renforçant la résilience des assurés.

Enfin, en matière de gestion des sinistres, la société consolide son engagement ESG en intégrant les pièces issues de l'économie circulaire (PIEC), contribuant à réduire les coûts, limiter l'impact environnemental et accroître la satisfaction client.

Renforcement de la qualité de service et de la sécurité des opérations

La société a poursuivi en 2025 ses investissements visant à améliorer la qualité de service délivrée aux clients. Grâce à une augmentation très significative des effectifs au centre de relations clients (+73 pour l'exercice 2025), les indicateurs de qualité se sont améliorés et sont désormais au niveau des standards du marché (taux de décroché et délais de gestion des demandes). La société a également poursuivi ses développements informatiques (digitalisation des opérations / maintenance des systèmes, mise à jour de ses différents composants / industrialisation des processus) qui se traduisent in fine par une sécurité accrue des opérations d'assurances.

Investissements visant à diversifier le portefeuille et optimiser le couple rendement/risque

La stratégie d'investissement 2025 a permis de renforcer le rendement courant grâce à la hausse du TAA obligataire, à la montée du non coté et à la création de la poche actions cotées.

La stratégie d'allocation 2026 prolonge celle de 2025 avec des ajustements ciblés pour optimiser le rendement, en acceptant une hausse maîtrisée du risque financier. Elle s'appuie sur un ratio de solvabilité solide et en progression.

Les actifs obligataires composent la très grande majorité du portefeuille, complétés par une augmentation modérée des actions et une exposition contrôlée au private equity et aux infrastructures, hors immobilier.

Cette approche vise à améliorer le résultat financier tout en respectant les engagements ESG de la société et du Groupe CNP Assurances.

A.2. Résultats de souscription

A.2.1. Performance des activités

L'évolution du résultat de souscription est présentée en détail dans le tableau ci-dessous :

(En M€)

Résultat de souscription	2024	2025	Variation en %
Primes émises brutes	665	715	7 %
Primes acquises brutes	648	697	8 %
Primes acquises cédées	100	111	12 %
Sinistres bruts	254	271	7 %
Variation des autres provisions techniques	3	-3	-191 %
Sinistres et autres prov. Tech. Cédés	29	34	16 %
Dépenses engagées	244	257	5 %
Résultat de souscription	76	95	25 %

Les primes émises brutes de réassurance au 31 décembre 2025 sont en augmentation par rapport à 2024 en liaison avec le développement du portefeuille de contrats et les majorations tarifaires consécutives notamment à la recrudescence d'événements naturels ou à l'augmentation des coûts de réparation.

La sinistralité brute de réassurance s'améliore en raison de boni plus importants en 2025, ce qui compense une dégradation de la sinistralité courante du produit MRH (événements climatiques et sinistre grave) et du produit Alliatys.

Les dépenses engagées sont en augmentation du fait du développement de l'activité et de l'inflation.

A.2.2. Performance technique

L'évolution du résultat de souscription par ligne d'activité réglementaire est présentée dans le tableau ci-dessous :

Résultat de souscription	Responsabilité civile automobile		Autres assurances des véhicules à moteur		Incendie et autres dommages aux biens		Responsabilité civile		Protection juridique		Pertes pécuniaires diverses		Assurance de revenus		Assistance		TOTAL 2025
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	
Primes émises brutes	57	64	58	60	182	206	43	39	54	55	167	159	62	79	44	53	715
Primes acquises brutes	54	61	56	58	175	197	41	40	53	55	165	163	61	75	43	48	697
Primes acquises cédées	5	5	2	2	14	18	4	3	53	55	-	0	2	2	21	26	111
Sinistres bruts	29	19	39	45	87	101	19	20	18	19	16	17	29	21	18	28	271
Variation des autres provisions techniques	1	-2	1	0	-1	2	2	-3	0	0	1	1	0	0	0	0	-3
Sinistres et autres prov. Tech. Cédés	-9	-11	0	1	11	9	-3	-1	18	19	-	0	0	0	13	17	34
Dépenses engagées	21	23	22	23	67	84	24	16	-16	-16	100	97	20	25	6	5	257
Résultat de souscription	-11	6	-8	-11	20	1	-10	3	16	16	48	48	11	27	10	5	95

A.3. Résultats des investissements

A.3.1. Composition du portefeuille d'actifs

Le portefeuille d'actifs de la société, présenté en partie D.1.4 du présent rapport, est composé de produits de taux, d'OPC actions, d'OPC de taux, d'OPC monétaires et de fonds de diversification non cotés. Au 31 décembre 2025, la société ne détient pas d'immobilier en direct, ni de produits dérivés.

En outre, l'augmentation régulière des encours sur le portefeuille a permis la création d'une poche de titres vifs actions début janvier 2025. Pour cela, des ventes d'OPC actions ont été réalisées afin de financer la création de ce portefeuille de titres vifs actions géré selon une stratégie « high dividends ».

Au 31/12/2025, la valeur de marché totale des placements est en augmentation par rapport à 2024.

Au niveau de l'allocation d'actifs, la société privilégie les investissements dans les produits de taux (obligations souveraines, obligations corporates financières et non-financières).

Au niveau du marché du souverain, la société a conservé son exposition sur l'ensemble des émetteurs tels que la France, la Belgique, l'Espagne, l'Allemagne et le Luxembourg.

Au niveau du marché du crédit, une allocation prudente est maintenue sur des titres dont la notation est quasi exclusivement supérieure ou égale à BBB. La part des titres notés BBB est en revanche limitée pour maintenir un couple rendement / risques cohérent avec l'appétence aux risques de la société.

Au niveau des fonds d'investissement, la société a augmenté son exposition sur les fonds d'investissement notamment sur la poche diversifiée non cotée.

La stratégie d'investissement vise à diversifier les investissements sur des émetteurs européens, émettant exclusivement en euros. L'allocation cible est déterminée en tenant compte de la poursuite de l'activité avec le portefeuille client déjà constitué ainsi qu'avec la prise en compte des futures souscriptions.

A.3.2. Performance financière et projections des activités d'investissements

A fin 2025, le résultat financier se décompose de la façon suivante :

(en M€)

Dépenses et produits	Taux		Actions		OPCVM		Non Côté		TOTAL	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Revenus financiers	11	10	-	1	2	3	4	4	17	18
Frais financiers	1	1	-	0	0	0	0	0	1	1
Produits financiers nets	11	9	-	1	2	3	4	4	16	17

Sur l'année 2025, les revenus financiers⁴ résultent majoritairement du portefeuille obligataire. La performance financière de la société est légèrement en hausse par rapport à 2024. En 2025, un résultat de 17 M€ a été réalisé soit un taux de rendement de 1,8 % (1,9% en 2024) avec des actifs non-cotés qui représentent désormais plus de 23 % du résultat financier.

Le taux de rendement de l'actif se décompose de la façon suivante :

	Taux		Actions		OPCVM		Non Côté		TOTAL	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Taux de rendement	1,5%	1,2%	-0,1%	7,0%	2,2%	3,4%	4,6%	4,2%	1,9%	1,8%

Informations sur les profits et les pertes comptabilisés directement en fonds propres

La comptabilisation de profits ou de pertes directement par fonds propres est non applicable selon les normes comptables françaises.

Informations sur les investissements réalisés dans des titrisations

Au cours de l'exercice 2025, aucun investissement dans des titrisations n'a été réalisé.

A.4. Performance des autres activités

Néant

A.5. Autres informations

Néant

⁴ Les revenus financiers se composent des revenus courants, des CCNE, des surcote/décote et des revenus de cession.



B

**Systeme de
gouvernance**

B.1. Informations générales

B.1.1. Organisation des pouvoirs

B.1.1.1. Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la société est composé de 4 membres : 3 administrateurs (dont la Présidente) nommés par les actionnaires, CNP Assurances Holding, et CNP Assurances S.A, et 1 administrateur élu par les salariés de la société.

Le Conseil détermine les orientations de l'activité de l'entreprise et veille à leur mise en œuvre.

Le Conseil arrête les comptes annuels de l'entreprise, examine les prévisions d'atterrissage, approuve le budget, et veille au contrôle des informations comptables et financières et extra-financières.

Le Conseil approuve les politiques de gestion des risques en application de la réglementation Solvabilité 2 et s'assure également de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et des risques.

Le Conseil nomme le Directeur Général et, le cas échéant, un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués ainsi que les dirigeants effectifs de la Société.

Le Conseil établit le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise, approuve le rapport ORSA, le présent rapport régulier au contrôleur et le rapport sur la solvabilité et la situation financière.

B.1.1.2. Les comités spécialisés du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est assisté du Comité d'Audit et des Risques qui a pour mission de préparer le Conseil, en examinant préalablement les éléments qui lui seront soumis, sous la responsabilité du Conseil d'Administration et sans préjudice de ses compétences.

B.1.1.3. La Direction Générale

La Direction Générale de la société est composée de deux dirigeants effectifs, ayant chacun la capacité à engager la société et dont les périmètres d'attributions respectives ainsi que les dispositifs permettant d'assurer un double regard sur les opérations et une continuité dans les processus décisionnels qui ont été définis par le Conseil d'Administration.

La Direction Générale définit dans le détail l'organisation de la Société, et notamment les procédures décisionnelles associées en appliquant la séparation des tâches requise entre les personnes et les fonctions de façon à éviter, dans la mesure du possible, les conflits d'intérêts. Elle définit le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques, en cohérence avec les orientations du Conseil d'Administration et s'assure de la structuration d'un système de reporting approprié, afin que le Conseil d'Administration soit périodiquement tenu informé de l'efficacité et de l'adéquation du dispositif de gestion des risques, et soit rapidement averti chaque fois que des risques significatifs sont identifiés.

B.1.1.4. Délégation de responsabilité

Le Directeur Général de la société est investi par le Conseil d'Administration des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs qui sont expressément réservés au Conseil d'Administration ou à l'Assemblée Générale en vertu de la réglementation ou des Statuts de la Société.

Le deuxième Dirigeant effectif désigné par le Conseil d'Administration a reçu du Directeur Général une délégation de pouvoirs lui permettant de traiter tous les sujets affectant la société, de participer aux décisions ayant un impact important sur la société, et d'assurer la continuité de la direction effective notamment en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général.

B.1.1.5. Transactions importantes entre les parties liées

Les transactions importantes de la société avec ses parties liées consistent au versement à son actionnaire indirect La Banque Postale :

- De commissions de distribution en tant que distributeur ;
- Et de rémunération pour des prestations de services rendues par La Banque Postale qui sont réglées par l'intermédiaire de CNP Assurances Holding, puis refacturées à CNP Assurances IARD.

Par ailleurs, la société a conclu une convention de mise à disposition de personnel avec CNP Assurances SA et diverses prestations de services sont réalisées par CNP Assurances SA pour le compte de la société.

B.1.2. Fonctions clés

Les personnes exerçant la responsabilité des fonctions clés peuvent communiquer avec tout membre du personnel et disposent de l'autorité, des ressources et de l'expertise nécessaires, et peuvent accéder sans restriction à toutes les informations pertinentes nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités. Elles doivent également signaler immédiatement au Conseil d'Administration tout problème majeur relevant de leur domaine de responsabilité.

Les quatre fonctions clés au sens Solvabilité 2 sont rattachées à la Direction Générale :

- **La fonction gestion des risques** est exercée par la Responsable de la Direction des risques de la société, en charge de l'animation du dispositif de gestion des risques. La Direction des Risques a pour responsabilité notamment de décliner l'appétence au risque au travers des politiques de risques, d'évaluer le ratio de solvabilité en normes Solvabilité 2, de réaliser l'évaluation ORSA, de garantir l'exhaustivité du suivi des risques et l'efficacité du dispositif de surveillance, de décliner le cadre de la prise de risques et de porter un avis préalable sur les décisions impactant significativement le profil de risques avec le principe du double regard.

- **La fonction de vérification de la conformité** est exercée par le Responsable de la Direction conformité de la Société, en charge de déterminer si l'organisation et les procédures internes sont adaptées pour prévenir le risque de sanctions judiciaires ou administratives, de perte d'actifs ou d'atteinte à la réputation découlant d'une infraction aux lois, aux règles ou aux dispositions établies par les autorités de contrôle pour prévenir toute non-conformité. Elle met l'accent, en particulier, sur la déontologie et les règles Groupe, sur les dispositions relatives à son cœur de métier telles la protection de la clientèle, la protection des données personnelles, les conflits d'intérêt, la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
- **La fonction actuarielle** est portée par le Responsable de la fonction clé actuarielle, salarié de CNP Assurances SA partiellement mis à disposition par convention auprès de la société et rattaché par cette convention à la Direction Générale. Ses activités comprennent entre autres la coordination du calcul des provisions techniques prudentielles et l'analyse des hypothèses retenues pour cet exercice. Elles incluent notamment des analyses des mesures prises en matière de réassurance, et de la souscription.
- **La fonction d'audit interne** est portée par la Responsable de la fonction clé audit interne, salariée de CNP Assurances SA partiellement mise à disposition par convention auprès de la société et rattachée par cette convention à la Direction Générale. Elle apprécie la pertinence et la robustesse du dispositif général de contrôle du groupe. Elle évalue, dans le cadre de ses missions, la conception et l'efficacité des processus de gestion des risques et de contrôle mis en œuvre sur les activités ou les processus considérés. Elle émet des recommandations pour en améliorer la qualité et la conformité.

Ces quatre fonctions clés rapportent également, dans le cadre de la gestion intégrée des risques du groupe, fonctionnellement aux responsables de fonctions clés analogues au sein du groupe CNP Assurances.

B.1.3. Changements majeurs dans la gouvernance au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice 2025, les changements suivants dans la gouvernance sont notamment survenus :

- Le Conseil d'Administration de la Société réuni le 21 mai 2025 a décidé à l'unanimité des votants :
 - De retirer à Jean-Christophe Hamery la fonction de deuxième Dirigeant Effectif de la Société ;
 - Et de nommer Vincent Le Dain en qualité de deuxième Dirigeant Effectif de la Société pour une durée indéterminée.
- Nadia Jabri-Latreche a remplacé Dalida Terrab en tant que Responsable Fonction Clé Audit Interne à effet du 1^{er} avril 2025 ;
- Yi Lang a remplacé Régis Weisslinger en tant que Responsable Fonction Clé Gestion des Risques à effet du 2 juin 2025 ;
- Anani Olympio a remplacé Romain Lagresle en tant que Responsable Fonction Clé Actuarielle à effet du 10 novembre 2025.

L'organisation des pouvoirs au sein de la Société, à travers la comitologie en place ainsi que les rôles et responsabilités des fonctions clés n'ont pas fait l'objet d'autres modifications par rapport à l'exercice précédent.

B.1.4. Politique et pratiques de rémunération

B.1.4.1. Principes de la politique de rémunération applicable aux salariés

La politique de rémunération de la société vise à attirer, fidéliser, motiver et reconnaître la contribution des salariés au développement de l'entreprise. Elle est en cohérence avec les orientations, les objectifs stratégiques, les performances et les résultats économiques attendus et est conforme aux principes directeurs du groupe. Elle permet de prévenir les prises de risques excessives par l'introduction pour les preneurs de risques de mécanismes de rémunération variable flexibles, différés et modulables.

Elle est soumise chaque année au Conseil d'administration de la société.

Elle s'inscrit dans une culture d'entreprise qui veille au respect de l'équité interne, de l'égalité entre les femmes et les hommes, en lien avec le marché de l'assurance et du secteur financier. Elle est encadrée par la législation du travail, les conventions collectives et les différents accords d'entreprise.

La rémunération globale de référence est déterminée par niveau de responsabilité. Elle combine un ensemble d'éléments correspondant aux attentes du poste, aux données de marché externes et aux ratios de gestion internes, en veillant au respect de l'équité.

La rémunération présente les composantes principales suivantes : le salaire fixe, la rémunération variable, des éléments de rémunération collectifs (intéressement, participation), des avantages en nature et intègre des critères de durabilité (conformément au Règlement UE 2019/2088).

Les indemnités de départ sont liées aux performances enregistrées sur toute la période d'activité et conçues de manière à ne pas rétribuer l'échec.

Un salaire fixe

La composante fixe de la rémunération rétribue la capacité du collaborateur à assumer une fonction de façon satisfaisante, cette fonction étant corrélée aux compétences et à l'expérience du collaborateur.

La part fixe de la rémunération est composée des éléments suivants, tenant notamment compte, le cas échéant, des accords collectifs applicables :

- Un salaire mensuel fixe versé en numéraire ;
- Le cas échéant, certains avantages en nature.

La part fixe de la rémunération fait l'objet d'un réexamen annuel dans le cadre de la négociation annuelle sur les salaires mais n'est pas nécessairement modifiée à cette occasion.

Un système de rémunération variable

La part variable rémunère les performances et objectifs en fonction des réalisations individuelles et collectives. Elle contribue à la déclinaison des orientations stratégiques et est un levier de management pour motiver et reconnaître les meilleurs contributeurs. Elle favorise ainsi la culture de transformation managériale autour des objectifs annuels centrés sur la performance.

- **Rémunération variable individuelle**

Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :de la performance de la personne et de l'unité opérationnelle concernée, d'une part, et de la performance globale, d'autre part.

S'agissant de la détermination de la performance de la personne, le montant de la part variable est déterminé sur la base de critères quantitatifs mais également qualitatifs.

Parmi les critères quantitatifs utilisés pour évaluer la performance des collaborateurs est prise en considération la contribution aux résultats de la société.

Parmi les critères qualitatifs utilisés pour évaluer la performance des collaborateurs la contribution à la mise en œuvre du plan stratégique est prise en considération lors de l'évaluation de certains collaborateurs.

Un équilibre entre les critères quantitatifs et qualitatifs est assuré lors de l'évaluation du collaborateur.

Le non-respect de la conformité et de la politique de maîtrise des risques pourra avoir un impact sur la rémunération variable de l'ensemble des collaborateurs. Spécifiquement pour les preneurs de risques, le non-respect du Code de conduite impactera à la baisse la rémunération variable.

La rémunération variable individuelle ne peut dépasser 100% de la rémunération fixe.

- **Rémunération variable collective**

La rémunération variable collective rétribue la performance à travers les accords de participation et d'intéressement qui permettent de partager les résultats, de développer le sentiment d'appartenance à l'entreprise et d'inciter au travail collectif.

Intégration des critères de durabilité

Le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après le « Règlement Disclosure ») établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans leurs processus ainsi que la fourniture d'informations en matière de durabilité en ce qui concerne les produits financiers.

En matière de rémunération, l'objectif est de :

- Parvenir à davantage de transparence, en termes qualitatifs ou quantitatifs, en ce qui concerne les politiques de rémunération,
- Promouvoir une gestion des risques saine et effective en ce qui concerne les risques en matière de durabilité ;
- S'assurer que la structure de la rémunération n'encourage pas la prise de risques excessive en matière de durabilité, et que celle-ci est liée à la performance ajustée aux risques.

B.1.4.2. Dispositif spécifique pour les preneurs de risque en conformité avec les règles Solvabilité 2

Personnel Identifié

Ces dispositions s'appliquent au Personnel Identifié que sont les Dirigeants Effectifs et les responsables des fonctions clés Audit Interne, Gestion des Risques, Vérification de la Conformité, Actuariat.

Le Personnel Identifié peut être mis à disposition de la société et salarié d'une autre entité du groupe CNP Assurances qui a défini des principes communs pour toutes ses entités, rappelés ci-dessous.

Equilibre des rémunérations

Le ratio entre part fixe et part variable est proportionné afin de garantir un équilibre entre les deux composantes de la rémunération. La composante fixe, représente une part suffisamment élevée de la rémunération totale, pour éviter que les salariés ne dépendent de manière excessive de la composante variable, pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de part variable de rémunération, voire ne verser aucune composante variable.

Rémunérations des membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat d'administrateur et ne bénéficient pas de régime de retraite complémentaire.

B.1.5. Informations sur les transactions importantes conclues durant la période de référence

Néant

B.2. Compétences et honorabilité

B.2.1. Compétence et honorabilité des dirigeants effectifs

Evaluation de la compétence

Les personnes nommées dirigeants effectifs doivent communiquer leur CV détaillé daté et signé.

La compétence des candidats pressentis est évaluée selon la grille d'analyse retenue par l'ACPR, décrite dans la section 3.3 de la notice ACPR « Désignation des dirigeants effectifs et des responsables de fonctions clés dans le régime Solvabilité II » du 14 décembre 2022.

Vérification de l'honorabilité

La nomination ou le renouvellement d'un dirigeant effectif implique la constitution d'un dossier ACPR comprenant notamment un formulaire dédié, un CV et un extrait de casier judiciaire, ainsi qu'une vérification de l'absence de conflits d'intérêts.

Le Secrétaire du Conseil d'administration de CNP Assurances IARD (ou le responsable dédié) évalue l'honorabilité et la compétence du candidat, puis transmet le dossier à la DRH du Groupe CNP Assurances pour avis, avant examen par le Comité Honorabilité et Compétence (COHC).

Le COHC vérifie la conformité et apprécie les compétences, l'expérience et la formation requises, en tenant compte de la taille de l'entité.

En cas de dirigeant salarié de CNP Assurances IARD, la Directrice Générale de CNP Assurances Holding et la DRH Groupe sont informées.

Enfin, la nomination est notifiée à l'ACPR par le Secrétaire du Conseil d'administration, l'Autorité évaluant le dossier selon les règles Solvabilité 2.

B.2.2. Compétence et honorabilité des fonctions clés

Evaluation de la compétence

La compétence des responsables fonctions clés doit être appréciée selon la grille d'analyse retenue par l'ACPR décrite dans la section 3.3 de la notice ACPR « Désignation des dirigeants effectifs et des responsables de fonctions clés dans le régime Solvabilité II » du 14 décembre 2022 ».

La Direction Générale établit avec la Direction des Ressources Humaines les compétences requises pour chacune des fonctions clés Gestion des Risques, Actuarielle, Audit Interne, et Vérification de la Conformité.

Elle :

- Est force de proposition dans la nomination des responsables des fonctions clés, et contribue à l'évaluation de leurs compétences,
- Propose des actions de formation à la Direction des Ressources Humaines pour renforcer la compétence des responsables des fonctions clés, et coordonne l'élaboration du programme de formation.

Vérification de l'honorabilité

L'honorabilité des responsables de fonctions clés est vérifiée à partir d'un dossier comprenant notamment un CV, le bulletin n°3 du casier judiciaire et une attestation sur l'honneur, ainsi que les informations requises dans le formulaire de nomination ACPR.

La Direction des Ressources Humaines collecte ces éléments, puis transmet le dossier de nomination ou de renouvellement au Comité Honorabilité et Compétence (COHC) du groupe CNP Assurances pour avis.

Le COHC examine la conformité et l'exhaustivité du dossier et évalue les compétences, l'expérience et la formation du candidat, en tenant compte de la taille de l'entité.

Enfin, la nomination des responsables de fonctions clés est notifiée à l'ACPR par le Secrétaire du Conseil d'administration de CNP Assurances IARD, conformément à la réglementation Solvabilité 2.

B.3. Système de gestion des risques

B.3.1. Principes généraux et gouvernance

Principes généraux

Le dispositif de gestion des risques a pour objectif de sécuriser la prise de décision et les processus et s'appuie sur un dispositif structuré qui garantit une gestion saine et prudente de l'activité.

La société a confié l'animation du système de gestion des risques à la Direction des Risques, qui veille à la mise en œuvre du système de gestion des risques et s'assure de la bonne application des exigences de la réglementation Solvabilité 2. Le Directeur des Risques de la société rapporte au Directeur Général et rend compte au Conseil d'Administration.

Afin de permettre une gestion intégrée des risques au sein du groupe CNP Assurances, les dispositions suivantes sont mises en œuvre :

- Le rattachement fonctionnel du Directeur des Risques au Directeur des Risques du groupe CNP Assurances ;
- Les flux d'informations nécessaires afin d'assurer un système de remontée d'alerte à la Direction des Risques du groupe CNP Assurances en cas de nécessité ;
- Le partage d'indicateurs de suivi des risques au sein du *Risk Appetite Dashboard* (RAD).

Gouvernance

Les instances de gouvernance opérationnelles, nécessaires et adaptées à l'organisation et aux activités de la société, comprennent :

Le Comité de Gestion des Risques, a pour mission la surveillance des risques et leur bonne maîtrise, et à ce titre, assure la déclinaison opérationnelle du dispositif d'appétence aux risques, suit les évolutions du ratio de solvabilité en normes Solvabilité 2 et de l'évaluation ORSA.

Il surveille les risques liés aux évolutions réglementaires prudentielles, les risques liés à la sous-traitance, les risques liés à la sécurité des systèmes d'informations et de cyber sécurité. Il suit les travaux de contrôle permanent et dans le cadre global de gestion des risques, il veille à la bonne intégration de la gestion des risques liés à la durabilité qu'ils soient de nature ESG ou plus précisément ceux liés au changement climatique et à la perte de biodiversité.

Le comité examine les politiques et normes de gestion des risques, la cartographie des risques de la société ainsi que les incidents de risques opérationnels ou les incidents majeurs de non-conformité.

Le comité informe et alerte la Direction Générale et la Direction des Risques Groupe du groupe CNP Assurances de toute situation pouvant impacter la solvabilité.

Le Comité Modèle et Hypothèses dont les missions sont de valider les modèles, l'environnement de sécurisation mis en place et leur alimentation et d'arbitrer les évolutions dans les modèles et/ou méthodes et valide leurs

impacts. Le Comité Modèle et Hypothèses rapporte au Comité de Gestion des Risques les résultats des travaux de modélisation et les propositions de plan d'actions.

Le Comité Conformité, s'agissant des domaines de conformité (Sécurité Financière, Protection de la Clientèle, Lutte contre la corruption et Protection des données personnelles), le Comité Conformité présente la veille réglementaire, les résultats des plans de contrôle ainsi que l'état d'avancement des actions de renforcement du dispositif de maîtrise des risques. Il présente également les principaux indicateurs d'activité LCBFT (alertes, examens renforcée, déclaration à Tracfin), RGPD (demandes de droit, violations, contractualisations), Protection de la Clientèle (réclamations et médiation) et Lutte Anti-Corruption et Déontologie (déclarations cadeaux et invitations).

Le Comité d'Agrément Produit qui est compétent pour apprécier la conformité et la faisabilité opérationnelle du lancement d'un nouveau produit ou service, ainsi que d'une modification significative d'un produit ou service préexistant, ou encore d'une nouvelle activité.

Le Comité de Surveillance des Produits a pour mission principale de s'assurer que les produits d'assurance proposés par la société demeurent adaptés aux besoins et intérêts des clients tout au long de leur cycle de vie,

Le Comité Sinistres, dont les missions sont d'assurer la surveillance du portefeuille et le suivi des évolutions des risques techniques, de valider les évolutions tarifaires et d'instruire les problématiques de gestion ayant un impact sur le risque de souscription.

Le Comité Investissement & ALM a pour mission de proposer, piloter, suivre et mettre en œuvre la politique d'investissement approuvée par le Conseil d'Administration. Le Comité présente les indicateurs risques ALM et étudie les propositions de besoin de couverture contre les différents risques ALM. Il veille à ce que les critères extra-financiers ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) soient intégrés au processus de prise de décision et de manière générale s'assure que la gestion ESG est pleinement intégrée aux processus de management et de gestion des investissements.

B.3.2. Politiques de gestion des risques

La gestion des risques est régie par un corpus de politiques et de normes qui encadrent les processus quotidiens de gestion et de surveillance des risques et comprend :

- Les politiques relatives au système de gestion des risques, de contrôle interne et de conformité :
 - La politique de gestion des risques ;
 - La politique de contrôle interne ;
 - La politique d'audit interne ;
 - La politique de vérification de la conformité ;
 - La politique de sous-traitance ;

- Les politiques encadrant les principales natures de risques :
 - La politique de souscription ;
 - La politique de provisionnement ;
 - La politique de gestion des risques opérationnels ;
 - La politique de gestion des risques d'investissements ;
 - La politique de gestion des risques ALM ;
 - La politique de réassurance ;
- Les politiques encadrant certains processus spécifiques :
 - La politique ORSA ;
 - La politique de gestion du capital ;
 - La politique de qualité des données ;
 - La politique de reporting prudentiel ;
 - La politique de gestion de crise et de continuité d'activités ;
 - La politique de valorisation des actifs et des passifs ;
 - La politique de rémunération et la politique de compétence et d'honorabilité.

B.3.3. Activités et processus de gestion des risques

Cadre normatif

Le cadre normatif en matière de gestion des risques de la société est constitué de :

- L'ensemble des documents – **normes, directives, guides et procédures opérationnelles** – décrivant les dispositifs de mise en œuvre des politiques et fixant les limites opérationnelles de risques ;
- **L'évaluation ORSA** qui constitue un processus développé au sein de la société, intégré au processus de planification et permettant de s'assurer que les stratégies de risques définies dans la politique de gestion des risques sont en permanence mises en œuvre, intégrant :
 - Une évaluation prospective du besoin global de solvabilité, et notamment du respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques ;
 - Une évaluation des situations dans lesquelles le profil de risque de l'organisme s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le calcul du SCR (construction de stress scenarii).
- L'exercice **de cartographie des risques** permettant d'identifier l'ensemble des risques auxquels la société est exposée, de par son profil et la nature de son activité, et d'évaluer leur criticité ;
- Le **cadre d'appétence aux risques** comprenant un tableau de bord d'indicateurs de **risques (risk appetite dashboard ou RAD)** et une déclaration d'appétence aux risques (**risk appetite statement ou RAS**).

B.3.4. Digital Operational Resilience Act (DORA)

Le règlement (UE) 2022/2554 relatif à la résilience opérationnelle numérique du secteur financier (« DORA ») établit un cadre harmonisé visant à renforcer la capacité des entités financières à prévenir, résister, répondre et se rétablir face aux incidents liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

Dans ce cadre, le groupe CNP Assurances a mis en place un dispositif de résilience opérationnelle numérique structuré à l'échelle du Groupe, décliné au sein de ses entités soumises à la réglementation DORA. Ce dispositif vise à assurer la continuité, la sécurité et la robustesse des activités critiques et vitales, en tenant compte des spécificités opérationnelles de chaque entité.

L'ensemble des piliers du règlement DORA est pris en compte par l'entité dans l'exercice de ses activités. Ils s'inscrivent dans des dispositifs Groupe harmonisés, dont les principes, méthodes et exigences sont déclinés et mis en œuvre opérationnellement au niveau de l'entité, et intégrés à sa gouvernance, à ses processus de contrôle et à son dispositif de gestion des risques.

B.4. Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

Le processus ORSA de la société se fonde sur les objectifs stratégiques de développement et de gestion des risques définis par le Conseil d'Administration et intégré dans le plan stratégique de la société.

Le processus ORSA doit permettre :

- D'identifier les risques auxquels la société est exposée,
- De quantifier son besoin global de solvabilité sur l'horizon de son plan stratégique,
- De vérifier sa capacité à respecter les exigences réglementaires du SCR et du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques sur l'horizon de son plan stratégique,
- D'évaluer si son profil de risque s'écarte des hypothèses utilisées pour calibrer les calculs de SCR par la formule standard.

Les facteurs de risques considérés dans l'évaluation intègrent des facteurs de risques propres à la société au-delà de ceux retenus dans le cadre réglementaire, en intégrant notamment ceux dont la criticité est majeure ou critique dans la cartographie des risques de la société.

L'ORSA est réalisée annuellement, mais un ORSA exceptionnel peut être produit à tout moment en cas de survenance d'événements majeurs impactant fortement le profil de risque de la société ou les prévisions du Business Plan.

L'ORSA exceptionnel est déclenché sur demande de la Direction Générale ou du Conseil d'Administration, et peut donner lieu à une mise à jour complète ou partielle du rapport ORSA. Le rapport produit devra être validé par le Conseil d'Administration, puis transmis aux autorités de contrôle pour information.

Voici quelques exemples d'événements pouvant donner lieu à un ORSA exceptionnel :

- Evolution du profil de risque suite à la variation de facteurs exogènes : évolution des marchés financiers, survenance d'un sinistre majeur ou d'un incident opérationnel majeur, etc...
- Décalage important entre les hypothèses du plan stratégique et le réalisé : déviation de la sinistralité par rapport à l'anticipé, non atteinte des objectifs de production, etc...
- Nécessité d'apport de vision prospective lors de processus de décisions structurels : lancement de nouveaux produits, évolution du programme de réassurance, revue de la tarification, etc...

En cas d'insuffisance de solvabilité au regard de l'appétence aux risques et conformément à la politique ORSA, des mesures préventives sont présentées par la Direction Générale au Conseil d'Administration.

Ce plan d'action peut intégrer, à titre d'exemple :

- Des éléments d'augmentation de capital,
- La réduction ou l'annulation des dividendes prévisionnels,
- Une proposition d'évolution du programme de réassurance,
- Une proposition d'évolution des allocations d'actifs,
- L'achat de couvertures financières,
- Le recours à la réassurance,
- La cession ou la titrisation de portefeuille de contrats,
- L'adaptation du volume d'activité.

B.5. Contrôle interne

B.5.1. Le système de contrôle interne

B.5.1.1. Description du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est un ensemble de moyens, de comportements et de procédures adaptés aux caractéristiques de la société en tenant compte des risques significatifs auxquels elle est confrontée.

Le dispositif de Contrôle Interne est organisé de telle sorte que l'ensemble du personnel est sensibilisé et responsabilisé en matière de gestion des risques. Il s'articule donc autour d'un système comportant trois niveaux de contrôle, les deux premiers niveaux permettant de contrôler l'activité de manière permanente et le troisième niveau de contrôle étant périodique :

- Le 1er niveau de contrôle est intégré aux processus et s'applique à toute l'activité de la société,
- En 2ème niveau interviennent le service dédié au contrôle permanent rattaché à la Direction des Risques, les fonctions clés Actuariat, Gestion des Risques et Vérification de la Conformité,
- En 3ème niveau intervient la fonction d'Audit Interne, de manière strictement indépendante de l'organisation et du fonctionnement de la structure.

Ainsi, l'organisation de la société prévoit une répartition adéquate des fonctions et des responsabilités séparant clairement les fonctions opérationnelles des fonctions de contrôle. La répartition vise à limiter toute possibilité de conflits d'intérêts. Des règles strictes doivent être appliquées pour qu'une même personne ne soit pas à la fois chargée de tâches opérationnelles et de contrôle.

B.5.1.2. Objectifs et missions du dispositif de contrôle interne

Les objectifs et missions des différents niveaux du contrôle interne sont décrits ci-dessous.

Dispositif de contrôle de 1er niveau

Les acteurs en charge des contrôles de 1er niveau sont les responsables opérationnels. Ils assurent la mise en place de contrôles intégrés aux processus métiers de manière à mesurer, surveiller et maîtriser les risques relevant de leur domaine d'activité, y compris lorsqu'ils pilotent des activités déléguées.

Dans ce cadre, ils ont la responsabilité de mettre en place une surveillance permanente de la régularité, de la sécurité et de la validité des opérations qu'ils effectuent dans le cadre des processus et des procédures de la société.

Le contrôle de 1er niveau implique donc les collaborateurs assumant une fonction opérationnelle et est réalisé par la hiérarchie ou les opérationnels de façon manuelle ou automatique.

La réalisation de ces contrôles doit être formalisée et justifiée, tracée et faire l'objet d'un reporting régulier.

Dispositif de contrôle de 2ème niveau

Les contrôles de 2ème niveau ont pour objectif de s'assurer de la bonne exécution, de la pertinence et de la fiabilité des contrôles de 1er niveau par des acteurs indépendants de l'activité opérationnelle.

- Le plan de contrôle de 2ème niveau

Le plan de contrôle annuel de 2ème niveau est validé par la Direction Générale et examiné en Comité de Gestion des Risques et en Comité Risques Opérationnels et Contrôle Interne.

Il s'applique à toutes les activités, y compris celles qui sont sous-traitées.

Les sources utilisées pour élaborer le plan de contrôle de 2ème niveau sont principalement :

- La cartographie des risques revue annuellement,
- La cartographie des risques CNP Assurance Holding
- Les politiques, normes et règles internes,
- Les recommandations de l'audit interne ou de l'ACPR,
- La revue des réclamations,
- Les incidents significatifs constatés au cours de l'exercice précédent,
- Les demandes de la Direction Générale ou des responsables opérationnels.

- Formalisation des contrôles de 2ème niveau.

Les contrôles de 2ème niveau sont formalisés de façon à tracer :

- La méthodologie du contrôle réalisé,
- L'évaluation de la pertinence et de l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques et notamment la fiabilité et la sincérité des contrôles de 1er niveau.
- Les préconisations du Contrôle Permanent pour l'amélioration de la maîtrise des risques (actions correctives ponctuelles ou structurelles).

Les résultats des contrôles de 2ème niveau sont préalablement partagés avec la ligne hiérarchique opérationnelle concernée puis communiqués au Comité de Gestion des Risques et aux instances de gouvernance des risques.

- Le contrôle de 3ème niveau

Le contrôle de 3ème niveau relève de la fonction clé Audit interne dont l'organisation et les missions sont décrites dans la politique d'Audit interne.

B.5.2. La fonction de vérification de la conformité

La société met en œuvre une organisation et un dispositif de vérification de la conformité en référence aux meilleures pratiques en la matière et en adéquation avec la directive 2009/138/CE (la « Directive Solvabilité 2 ») formalisé dans une politique de conformité en déclinaison de la Politique Conformité du groupe CNP Assurances.

La maîtrise de la conformité est un gage de confiance pour les souscripteurs, adhérents et assurés, comme pour les partenaires commerciaux, indispensable au développement des activités et au partage des valeurs du groupe CNP Assurances.

Politique et organisation de la conformité

La politique de conformité précise les missions et rôles de chacun et fait l'objet d'une mise à jour annuelle afin de prendre en compte les modifications de réglementation ou de périmètre d'application, ainsi que l'actualisation du plan de conformité pour l'année à venir. Une validation du Conseil d'Administration est sollicitée à cette occasion.

La politique de conformité est diffusée à l'ensemble des directions au sein de la société, est disponible sur le site intranet et fait l'objet de présentations lors de chaque modification.

La politique de conformité s'accompagne d'un ensemble de politiques spécifiques sur les thèmes de conformité, développées par le groupe CNP Assurances et applicables à la société : politique contre la corruption et le trafic d'influence, politique de prévention et gestion des conflits d'intérêts, politique de protection des données, politique de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, politique en matière de sanctions économiques et financières, politique de cadeaux et avantages, politique de gouvernance des produits, politique de la concurrence, politique de lutte contre la fraude.

Périmètre et missions de la fonction conformité

Le périmètre de la fonction couvre la conformité de l'activité d'assurance aux lois, réglementations et normes de place ainsi qu'aux règles internes définies. La fonction conformité détecte, identifie, évalue et prévient les risques de non-conformité et délivre ses conseils notamment dans les domaines suivants :

- Gouvernance :
 - Mise en place opérationnelle des obligations réglementaires ;
 - Prise en considération des aspects conformité notamment dans le cadre des acquisitions.
- Déontologie professionnelle et éthique : secret professionnel et confidentialité, prévention et gestion des conflits d'intérêt, du délit d'initié, lutte contre la corruption et le trafic d'influence, dispositif d'alerte, lutte contre la fraude avec délits sous-jacents : prévention, détection et gestion des situations de fraude potentielle, diligence d'enquêtes en cas de soupçon de fraude, détermination de mesures correctives en cas de fraude avérée. A noter que pour les cas de fausse déclaration à l'assurance, dès lors qu'il n'y a aucun délit sous-jacent, ne relèvent pas de la responsabilité de la Direction de la Conformité : leur détection et leur gestion relève directement des métiers concernés ;

- Protection de la clientèle, connaissance et évaluation des besoins client, devoir de conseil et information de la clientèle, traitement des réclamations, pratiques de rémunération des commerciaux ;
- Pratiques commerciales : validation des publicités et documentation commerciale, adéquation des produits avec la clientèle cible, règles de commercialisation des contrats ;
- Lutte Contre le Blanchiment des capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) et respect des mesures de sanctions économiques et financières ;
- Protection des données à caractère personnel : validation des documents de collecte, analyse de risque des nouveaux traitements, chiffage des données sensibles, gestion des demandes de droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, etc.

Le suivi des aspects relatifs à la communication financière, la vie de la société ou le droit social est couvert au sein des fonctions dédiées, dont les responsables veillent à s'assurer des moyens, des compétences et de l'indépendance nécessaires. La fonction de vérification de la conformité peut néanmoins être amenée à donner son avis sur ces sujets.

Pour garantir le bon accomplissement de ces missions, la conformité assure en outre la formation des collaborateurs sur des points clés liés aux spécificités des activités de l'entreprise et des besoins de compétence des opérationnels, complétées par des communications et des démarches de sensibilisation régulièrement proposées.

C'est la bonne articulation de ces missions entre elles qui permet de s'assurer de la solidité du dispositif de conformité.

Fonctionnement de la conformité

La Direction de la Conformité assume un rôle de coordination et de contrôle de deuxième niveau, complémentaire de celui assuré par le contrôle permanent. Pour assurer sa fonction de vérification de la conformité, elle pilote les risques et contrôles de conformité et contribue ainsi pleinement au renforcement du dispositif de maîtrise des risques.

La Direction de la Conformité décline les Code de conduite, politiques, normes et procédures de conformité des Politiques Conformité du groupe CNP Assurances. Elle fournit un appui aux opérationnels pour structurer leurs propres règles et formule des avis sur les dossiers qu'elle examine.

Dans le cadre de sa mission d'alerte et de conseil auprès des dirigeants, le responsable de la Direction de la Conformité rend compte régulièrement à la Direction Générale et au conseil d'Administration. Le responsable de la conformité est rattaché hiérarchiquement à la Direction Générale de la société, et rattaché fonctionnellement au Directeur de la Conformité du groupe CNP Assurances.

Le bilan de l'activité de l'ensemble des domaines de conformité est présenté annuellement par le responsable de la conformité à la Direction Générale ainsi qu'au Comité d'Audit et des Risques ou au Conseil d'Administration. Le responsable de la conformité est le titulaire de la fonction de vérification de la conformité déclarée à l'ACPR ; il est également le responsable du dispositif de contrôle interne en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et déclarant/ correspondant Tracfin.

Par ailleurs, il est le déontologue de la société et le responsable du dispositif anti-corruption.

La Direction de la Conformité entretient des liens étroits avec la Direction Juridique, la Direction des Risques et l'Audit Interne.

B.6. Fonction Audit Interne

B.6.1. Périmètre de l'audit

L'Audit Interne est chargé d'évaluer la maîtrise des risques, la qualité du contrôle interne ainsi que l'efficacité du système de gouvernance. Il est attentif à la constante amélioration du fonctionnement de l'ensemble des directions de la société, tout en veillant à une gestion efficiente des moyens disponibles.

L'Audit Interne peut également exercer une fonction de conseil pour le Directeur Général.

Pour répondre à ces objectifs, l'Audit Interne, doit, en ce qui concerne les activités de la société :

- Mener un cycle complet d'investigations dans un délai de 5 ans sur base de la cartographie des risques Groupe déclinée opérationnellement au niveau de l'entité ;
- Respecter le plan d'audit approuvé et justifier les éventuels écarts ;
- Communiquer de façon pertinente et diligente les résultats des travaux réalisés ;
- Garantir la pertinence des conclusions et constats qu'il formule ;
- S'assurer de la qualité et de la mise en œuvre de plans d'action formulés par le métier audité au regard de la criticité des constats et recommandations formulés.

B.6.2. Indépendance et objectivité de la fonction Audit Interne

Le responsable de l'Audit Interne :

- Est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général et lui rend compte de ses besoins et de l'ensemble de ses travaux ;
- Est rattaché fonctionnellement au Directeur Audit Interne du groupe CNP Assurances ;
- Exerce la fonction clé Audit Interne au sens de Solvabilité 2 et n'exerce aucune autre fonction clé ;
- Rapporte périodiquement au Comité d'Audit et des Risques et au Conseil d'Administration. Il présente pour approbation du Conseil d'Administration, sa politique, son programme, ses ressources et expose son bilan annuel d'activité ;
- Tient à la disposition du comité les rapports détaillés des missions.

Les affectations des auditeurs internes sont effectuées de manière à éviter tout conflit d'intérêt ou manque d'impartialité potentiels ou réels. Ainsi, les auditeurs internes ne peuvent, pendant un an, réaliser des missions d'audit sur leur ancien domaine de responsabilité.

Enfin, les auditeurs internes ne contribuent pas à la mise en œuvre des recommandations : les plans d'actions sont définis et mis en œuvre par les audités, en toute responsabilité.

Cette fonction est assurée par un collaborateur qui fait l'objet d'un rattachement hiérarchique à la Direction Générale et un rattachement fonctionnel à l'Audit Interne du groupe CNP Assurances. Ce double rattachement se traduit comme suit :

- La décision de nomination et de révocation du responsable de la fonction d'Audit Interne est prise d'un commun accord entre la Direction Générale et le responsable de l'Audit Interne du groupe CNP Assurances ;

- La fixation des objectifs annuels et l'évaluation de la performance du collaborateur est réalisée par le Directeur de l'Audit Interne après prise en compte des demandes et avis de la Direction Générale pour ce qui concerne la fonction d'Audit Interne.

Des moyens de l'Audit Interne du groupe CNP Assurances sont mis à disposition de la fonction d'Audit Interne par une convention de prestation de services de la société pour la réalisation des missions d'audit pris en charge par cette fonction.

Les principales fonctions que doit remplir la fonction d'Audit Interne à l'égard du Comité d'Audit et des Risques de la société sont de :

- Lui communiquer le plan annuel et pluriannuel des missions programmées,
- Présenter des éléments d'appréciations sur les activités auditées s'appuyant sur les rapports des missions menées,
- Recueillir ses propositions d'actions complémentaires et les mettre en application ou s'assurer qu'elles le sont.

B.6.3. Construction du plan d'Audit Interne et communication des résultats de l'Audit Interne

Plan d'audit interne

Le plan d'audit s'inscrit dans la stratégie du groupe CNP Assurances et son environnement concurrentiel. Il est élaboré en trois grandes étapes :

1. Construction du plan d'audit

L'Audit Interne établit son plan d'audit sur la base d'une vision pluriannuelle visant à couvrir les risques de l'entreprise, dans le cadre d'une périodicité qui ne saurait dépasser 5 ans sur les risques les plus élevés.

Le plan annuel d'audit est principalement basé sur une évaluation annuelle de la couverture des risques, sur les risques identifiés notamment par les dirigeants et les instances de gouvernance de la société les orientations stratégiques de l'entreprise ainsi que les évolutions de son environnement légal et réglementaire.

L'Audit Interne se base sur la cartographie des risques Groupe déclinée opérationnellement au niveau de la société.

Ce plan prévoit une part de flexibilité pour s'adapter au contexte économique, aux risques de l'entreprise, et aux évolutions organisationnelles de celle-ci et répondre ainsi à de nouveaux besoins. Dans ce cadre, des arbitrages sont alors opérés après consultation du directeur général. Les arbitrages opérés dans l'exercice sont explicités dans le cadre du bilan annuel présenté au Comité d'Audit et des Risques ainsi qu'au Conseil d'Administration de la société.

Nature des missions

L'Audit Interne peut mener des missions portant notamment sur :

- La sécurité des opérations, la qualité du dispositif de contrôle interne et de conformité, le respect des procédures, lois et règlements en vigueur (risques opérationnels, conformité),

- L'efficacité des organisations, des processus, des projets et des systèmes d'information mis en place (performance),
- L'alignement des moyens et des méthodes de pilotage mis en œuvre pour l'atteinte des objectifs de l'entreprise (stratégie, gouvernance, gestion des risques financiers et techniques),
- Les processus et activités partagées avec les partenaires et sous-traitants de l'entreprise,
- Le suivi des plans de correction à la suite d'un audit interne ou externe ou d'une recommandation de l'autorité de contrôle.

L'Audit Interne peut également effectuer des missions d'audit spéciales hors plan d'audit ou de conseils. Dans le cadre d'une mission d'audit conseil, l'Audit Interne est force de propositions pour suggérer des axes de travail et des plans d'action possibles aux audités. Ces derniers restent seuls décisionnaires sur les plans d'action sur lesquels ils s'engagent. Ces plans d'action font l'objet d'un suivi distinct par l'Audit Interne. L'Audit Interne veille à ce que les auditeurs mobilisés sur les missions d'audit conseil ne réalisent pas d'audit sur le même périmètre.

2. Finalisation du plan d'audit

Les ressources disponibles de l'Audit Interne sont prises en compte pour déterminer le plan d'audit de la société. Une projection du plan d'audit à 5 ans est réalisée permettant de disposer d'une vision prospective des travaux à mener.

3. Validation du plan d'audit

Le plan est proposé pour échange et priorisation à la Direction Générale.

Il est alors proposé au Comité d'Audit et des Risques avant d'être soumis pour approbation au Conseil d'Administration.

Le plan annuel reste flexible pour prendre en compte les évolutions des moyens, du contexte économique, organisationnel, managérial et des risques de l'entreprise.

Les arbitrages opérés dans l'exercice sont explicités dans le cadre du bilan annuel présenté au Comité d'Audit et des Risques et du Conseil d'Administration de la société.

La conduite des missions d'audit interne

Chaque mission d'audit est organisée en trois phases successives de préparation, de réalisation et de conclusion, au cours desquelles sont identifiés, analysés, évalués et documentés des constats donnant lieu à des recommandations.

Les livrables produits sont :

- Un projet de rapport comprenant les constats et les recommandations hiérarchisés en fonction de l'appréciation du niveau de risque résiduel estimé sur le périmètre d'activité audité ;
- Un rapport définitif enrichi :
 - D'une synthèse des conclusions d'audit
 - Des réponses des audités aux recommandations (plans d'action, responsable, échéance)
 - Des commentaires de l'audit sur les plans d'action proposés (documents de preuve attendus).
- ▶ Une opinion d'audit sur le degré de maîtrise du périmètre audité est intégrée au rapport définitif et est présentée au Comité d'Audit et des Risques et au Conseil d'Administration lors du bilan annuel.

Cette opinion est exprimée sur une échelle de 4 niveaux : Satisfaisant, Convenable, Avec réserves et Insatisfaisant.

- ▶ Dans le cadre de la gestion intégrée du groupe, les missions menées sur la société donnent lieu à une appréciation complémentaire quant au risque résiduel porté par le Groupe, compte tenu de la taille de la société.

Le suivi des recommandations par l'Audit Interne s'effectue sur la base des documents attestant de l'avancement du plan d'action mis en œuvre. L'état des recommandations fait l'objet d'un rapport trimestriel au Comité d'Audit et des Risques (dans le cadre du bilan). Ces états explicitent le statut des recommandations. Toute recommandation de niveau 1 et 2 présentant un retard quelconque de mise en œuvre est détaillée.

B.7. Fonction Actuariat

B.7.1. Présentation de la fonction actuariat

La Fonction Actuarielle fait partie du processus de gouvernance des entreprises d'assurance et de réassurance. Elle aboutit à la production d'un rapport dit « rapport actuariel » qui formule un avis destiné au Conseil d'Administration.

Les missions de la Fonction Actuarielle sont détaillées autour des domaines d'interventions suivants :

- Provisions techniques prudentielles,
- Souscription,
- Réassurance.

Dans le cadre des provisions techniques prudentielles, la Fonction Actuarielle réalise les missions ci-dessous :

- Coordonner le calcul des provisions techniques prudentielles, en respectant les normes et règles techniques et réglementaires,
- Garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés, par rapport aux activités et aux modes de gestion, et compte tenu des données utilisées,
- Apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul,
- Comparer les meilleures estimations aux observations empiriques, en évaluant la qualité des meilleures estimations établies dans le passé et en exploitant les enseignements tirés de cette évaluation pour améliorer la qualité des calculs en cours. La comparaison des meilleures estimations avec les données tirées de l'expérience inclut une comparaison des valeurs observées avec les estimations entrant dans le calcul de la meilleure estimation, afin que des conclusions puissent être tirées sur le caractère approprié, exact et complet des données et hypothèses utilisées ainsi que sur les méthodes employées pour les calculer,
- Superviser le calcul des provisions techniques prudentielles et l'utilisation d'approximations adéquates en cas de données insuffisantes,
- Prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les travaux de la fonction actuarielle en matière de souscription et de provisionnement.

La Fonction Actuarielle émet un avis sur la politique globale de souscription, avec au minimum des conclusions sur les aspects suivants :

- La suffisance des primes à acquérir pour couvrir les sinistres et dépenses à venir, compte tenu notamment des risques sous-jacents (y compris les risques de souscription), et l'impact des options et garanties prévues dans les contrats d'assurance et de réassurance sur la suffisance des primes,
- L'effet de l'inflation, du risque juridique, de l'évolution de la composition du portefeuille de l'entreprise et des systèmes ajustant à la hausse ou à la baisse les primes dues par les preneurs en fonction de leur historique des sinistres (systèmes de bonus-malus) ou de systèmes similaires, mis en œuvre au sein des différents groupes de risques homogènes,
- La tendance progressive d'un portefeuille de contrats d'assurance à attirer ou à retenir des assurés présentant un profil de risque comparativement plus élevé (anti-sélection).

La Fonction Actuarielle émet un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance, contenant une analyse :

- Du profil de risque et la politique de souscription de l'entreprise,
- De ses réassureurs, compte tenu de leur qualité de crédit,
- De la couverture qu'elle peut attendre dans le cadre de scénarios de crise, par rapport à sa politique de souscription,
- Du calcul des montants recouvrables au titre des contrats de réassurance et des véhicules de titrisation.

Dans le cadre de la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, la Fonction Actuarielle contribue à la modélisation des risques sous-tendant le calcul du SCR.

B.7.2. Modalités de mise en œuvre opérationnelle de la fonction actuariat

Le responsable de la Fonction Actuarielle est rattaché à la Direction Générale à laquelle il rend régulièrement compte de ses missions.

Le responsable de la Fonction Actuarielle participe à l'ensemble des comités nécessaires au bon déroulement de ses missions. C'est dans ce cadre que la Fonction Actuarielle participe au Comité Sinistres (notamment sur les travaux de revalorisations tarifaires et de réassurance), au Comité Gestion des Risques et au Comité de Revue Produits.

Par ailleurs, il anime le Comité Modèle et Hypothèses permettant aux Dirigeants, directeurs et à la fonction gestion des risques d'avoir une vision globale sur l'état des modèles et les hypothèses utilisées et sur le suivi des observations formulées dans le cadre de la fonction actuarielle.

Dans le cadre de ses différentes missions, elle s'inscrit dans une collaboration étroite avec plusieurs fonctions clés et est intégrée dans le dispositif global de gestion des risques.

La Fonction Actuarielle établit un rapport, à destination de la Direction Générale et du Conseil d'Administration, une fois par an présentant les différents avis exprimés par la fonction actuarielle sur les provisions techniques, la politique de souscription et la politique de réassurance.

Le rapport décrit tous les travaux conduits par la Fonction Actuarielle et leur résultat, indiquant clairement toute défaillance et émettant des observations sur la manière d'y remédier.

B.8. Sous-traitance

B.8.1. Politique de sous-traitance

La politique de sous-traitance a pour objectif de présenter les grands principes en matière d'externalisation en cohérence avec :

- Les exigences issues de la réglementation Solvabilité 2
- L'appétence aux risques de la société en matière de sous-traitance.

La politique de sous-traitance de la société s'inscrit en déclinaison de la politique d'externalisation du groupe CNP Assurances.

La politique s'applique à tout accord d'externalisation, quelle que soit sa forme, conclu entre la société et un prestataire de services, soumis ou non au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), en vertu duquel ce prestataire de services exécute, soit directement, soit en recourant lui-même à l'externalisation (« subdélégation »), une procédure, un service ou une activité, qui serait autrement exécuté par la société elle-même.

Elle s'applique à l'ensemble des prestations externalisées de la société, y compris les prestations réalisées en intragroupe, les prestations informatiques, les prestations en cloud et les prestations déléguées aux distributeurs de produits d'assurances.

Les instances de gouvernance

Une gouvernance et une comitologie doivent être mises en place tout au long du processus d'externalisation afin d'en sécuriser les différentes étapes. Celles-ci peuvent être adaptées selon les besoins, les spécificités et le contexte local y compris réglementaire de la société.

B.8.2. Processus d'externalisation et modalités de sélection des sous-traitances

Le processus d'externalisation se décompose en six étapes clés distinctes :

- La décision d'externalisation
- La sélection du prestataire,
- La qualification de la prestation de service à externaliser : sa nature et son caractère (ordinaire, importante ou critique),
- L'analyse de risques du dossier d'externalisation,
- La validation du dossier d'externalisation, et son éventuelle approbation le cas échéant,
- La contractualisation du dossier d'externalisation,

B.8.3. Missions/Fonctions sous-traitées

La société externalise les prestations Importantes et Critiques au sens de la directive Solvabilité 2 dans les domaines suivants :

- La maintenance matérielle et l'exploitation informatique ;
- La gestion des actifs ;
- Les prestations d'assistance ;
- Les activités de gestion déléguée ;
- La dématérialisation et l'impression de masse ;
- Les prestations Criblage Sanctions, gels des avoirs, PPE, pays à risque.

En 2025, l'ensemble des prestations importantes et critiques a fait l'objet des mesures de surveillance mises en place au niveau du groupe. Ce dispositif de contrôle des prestations importantes et critiques est couvert par des contrôles de 1^{er} et de 2^{ème} niveaux harmonisés et consolidés sur la contractualisation et le pilotage des activités concernées.

L'ensemble de ces actions de contrôle sont décrites au paragraphe B 5.1.4.

Les prestations critiques citées ci-dessus sont réalisés exclusivement sur le territoire français.

B.9. Autres informations relatives au système de gouvernance

Néant

B.10. Evaluation du système de gouvernance

Néant

C

**Profil
de risque**



C.1. Risque de souscription

C.1.1. Exposition au risque de souscription

C.1.1.1. Identification des risques de souscription

Le périmètre des risques inhérents au portefeuille de la société est détaillé dans le tableau suivant par lignes d'activités (LOB) :

Lignes d'activités	Primes & Réserves	Risques catastrophe	Cessation	Longévité	Frais (Vie)	Révision
Assurance de responsabilité civile automobile	✓	✓	✓			
Assurance de responsabilité civile générale	✓	✓	✓			
Autre assurance des véhicules à moteur	✓	✓	✓			
Assurance incendie et autre dommage aux biens	✓	✓	✓			
Assurance Assistance	✓		✓			
Protection Juridique	✓		✓			
Assurance pertes de revenus	✓		✓			
Assurance pertes pécuniaires diverses	✓	✓	✓			
Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie	✓			✓	✓	✓

C.1.1.2. Description des risques et niveaux d'exposition

SCR de souscription non-vie

Au 31/12/2025, le risque de souscription de la société est reflété dans l'exigence de capital à travers les éléments suivants :

SCR de primes et réserves

Le SCR de primes et réserves vise à évaluer le risque de sous-tarification (risque de primes) et de sous-estimation des provisions (risque de réserves) correspondant au risque de pertes ou de changement défavorable de la valeur des engagements suite à des fluctuations affectant la date de survenance, la fréquence et la gravité des événements assurés, ainsi que la date et le montant des règlements de sinistres.

Ce calcul est basé sur les volumes de primes acquises et des Best Estimates nets de réassurance. Pour chaque ligne d'activités, la formule standard fournit les écarts-type à utiliser.

SCR catastrophe

Le SCR catastrophe résulte d'une approche par scénario, qui modélise les risques extrêmes de sur-sinistralité non pris en compte dans le SCR de primes et réserves.

L'exigence en capital pour chacun des scénarios est calculée conformément aux règles de la formule standard en tenant compte des traités de réassurance de la société.

SCR cessation

Le SCR cessation capte le risque de hausse de la valeur des engagements en cas de cessation des contrats d'assurance à la fois sur les contrats en stock et les contrats futurs.

Pour chacun des types de produit, le choc de cessation (cessation de 40%) est appliqué uniquement dans le cas où le choc se traduit par une augmentation des Best Estimates.

Les calculs sont réalisés à la maille des Groupes de Risques Homogènes (GRH) croisés avec le type de primes (contrats en stock / contrats futurs). Il n'y a ainsi pas de compensation entre les différentes LoB.

SCR Santé

Le SCR de souscription santé concerne la garantie dommage corporelle des produits d'assurance automobile et multirisques habitation.

SCR de souscription vie

Le SCR de souscription vie concerne les rentes versées à des victimes. Il inclut principalement le risque de longévité, de frais et de révision.

SCR de souscription Non-Vie, Santé et Vie

Par rapport à l'exercice précédent, les SCR souscription non-vie et santé augmentent principalement sous l'effet de la croissance de l'activité. Le SCR de souscription vie est quant à lui stable.

C.1.1.3. Mesures d'identification et d'évaluation des risques

Les méthodologies d'identification et de mesure des risques sont décrites dans la partie B.3.

C.1.2. Risque de concentration associé à la souscription

La société contrôle ses expositions et ses concentrations au risque de souscription à travers son exposition par segment de risques, par zone géographique et par type de client.

Les produits proposés par la société couvrent majoritairement le marché français. Les risques de concentration sont appréhendés au travers des normes de souscription et les dispositions prises en termes de réassurance.

Les normes de souscription sont définies afin de gérer les risques mal appréhendés ou non alignés avec la stratégie de la société. Par exemple, certains risques peuvent être exclus comme les risques « spéciaux » (grandes demeures en MRH).

Les dispositions prises en termes de réassurance visent notamment à amoindrir le risque de concentration engendré par l'exposition aux événements climatiques. En complément, la connaissance du portefeuille et des cumuls potentiels s'améliore d'année en année en croisant les données de portefeuille et les données d'exposition aux différents périls naturels.

C.1.3. Mécanismes d'atténuation du risque de souscription

Afin de minimiser l'exposition aux risques de souscription, la société a recours à un dispositif proposant diverses techniques d'atténuation telles que :

- La réassurance, transférant tout ou partie des risques à une autre partie. La société a mis en place un programme de réassurance adapté à son profil de risque. Deux types de traités ont été mis en place : d'une part des traités en quote-part, et d'autre part des traités non proportionnels pour se prémunir contre l'occurrence de sinistres extrêmes.
- La diversification de portefeuille en termes de type de couverture, assurés, niveau de couverture, volume de souscription et la localisation géographique.
- La capacité de retarder les contrats annuellement ainsi que la réalisation d'études tarifaires pour mieux appréhender les risques.

C.1.4. Tests de résistance et analyses de sensibilité

Pour les risques de souscription, des sensibilités sont réalisées sur le portefeuille ; les hypothèses utilisées se basent sur une déviation des S/P de +5 pts, et font apparaître que la société a la capacité de résister à ces risques, le ratio étant peu sensible à ces variations avec un impact inférieur à 5 points.

C.1.5. Tout changement important intervenu sur la période de référence

Néant.

C.1.6. Autres informations

Néant.

C.2. Risque de marché

La société réalise chaque année une étude d'adéquation Actif – Passif qui contribue à la définition d'une allocation stratégique d'actifs à suivre pour l'exercice suivant. Cette allocation stratégique est mise en œuvre au travers d'une allocation tactique d'actifs prenant en compte les conditions de marché, le niveau et l'appétence au risque de la société permettant de décider de la réalisation d'investissement conformément au principe de la personne prudente.

C.2.1. Exposition au risque de marché

C.2.1.1. Identification des risques de marché

SCR de marché

Les différents chocs appliqués en fonction du type de placements sont détaillés ci-dessous :

	Obligations d'Etat ou assimilés	Obligations d'entreprise	Titres structurés	Titres garantis	Fonds
Taux	✓	✓	✓	✓	✓
Actions					✓
Immobilier					✓
Spread	✓	✓	✓	✓	✓
Concentration		✓	✓	✓	✓
Change					✓

Par rapport à l'exercice précédent, le SCR de marché a augmenté principalement en raison de la croissance de l'assiette de placements et l'augmentation des investissements en direct sur des actions cotées.

Transparisation des OPCVM

Au 31/12/2025, la majorité des OPCVM détenus en portefeuille ont fait l'objet d'une transparence. Seuls ne sont pas transparents les fonds dans lesquels la société a investi récemment et qui ne font pas encore l'objet d'une communication régulière.

C.2.1.2. Description des risques et niveaux d'exposition

Les risques pris en compte dans la formule standard applicables à la société sont décrits ci-dessous.

SCR de taux

Le SCR de taux permet de capter les risques qui résultent de la sensibilité de la valeur des actifs et des passifs (hors marge de risque) aux changements affectant les niveaux de taux à la hausse ou à la baisse. Le SCR de taux est le maximum entre le SCR résultant d'une baisse des taux et celui résultant d'une hausse des taux.

Au 31/12/2025, la société est sensible à la hausse des taux qui a un impact à la baisse sur :

- La valeur de marché des actifs de placements (principalement des obligations),
- Les BE cédés,
- Les BE bruts.

SCR action

Le SCR action permet de capter le risque de diminution de la valeur de l'actif suite à une baisse des marchés actions. Il est décomposé en deux sous-sous-modules :

- Le SCR action de type 1 concernant les actions cotées sur des marchés réglementés dans des pays membres de l'EEE ou de l'OCDE,
- Le SCR action de type 2 concernant les actions non cotées ou cotées sur des marchés de pays non-membres de l'EEE ou de l'OCDE.

Au 31/12/2025, la société est majoritairement exposée au risque actions de type 1 et moins au risque actions de type 2, en raison de l'augmentation des investissements en direct sur des actions cotées.

SCR spread

Le SCR de spread permet de capter le risque de diminution de l'actif suite à l'évolution des spreads de crédit sur les obligations. Le SCR de Spread résulte de l'application d'un choc dépendant du type de placement (Etat, Privé, Sécurisé), de la notation et de la durée.

Le SCR de spread sur les obligations gouvernementales des pays membres de l'Union Européenne est nul.

Le SCR de spread au 31/12/2025 est en hausse par rapport à celui au 31/12/2024 en lien avec la croissance de l'assiette des placements et l'allongement de la durée du portefeuille.

SCR devise et immobilier

Au 31/12/2025, les SCR devise et immobilier restent peu significatifs pour la société.

C.2.1.3. Mesures d'identification et d'évaluation des risques

Les méthodologies d'identification et de mesure des risques sont décrites dans la partie B.3.

C.2.2. Risque de concentration associé au risque de marché

Des limites d'investissement sont fixées par émetteur et rating afin d'atténuer le risque de concentration sur un titre donné. Un suivi sectoriel et géographique est également réalisé.

C.2.3. Mécanismes d'atténuation du risque de marché

Des études ALM réalisées tous les ans permettent de redéfinir l'allocation stratégique d'actifs et d'orienter l'allocation tactique pour maintenir le risque à un niveau acceptable.

Le suivi a notamment pour objectif de mesurer l'adossement entre les flux de trésorerie qui vont être reçus les prochaines années et les flux de paiements liés aux engagements pris par la société avec la commercialisation de ses produits.

La dernière étude menée n'a pas mis en évidence d'importants gaps de trésorerie ou de taux qui pourraient survenir dans les années futures.

C.2.4. Tests de résistance et analyses de sensibilité

Diverses analyses de sensibilités sont réalisées chaque année, notamment lors de la vérification du respect de l'appétence au risque et de la bonne couverture du ratio de solvabilité à des scénarios de stress financiers (e.g. une baisse de taux ou une baisse des marchés actions ou un écartement des spread).

C.2.5. Tout changement important intervenu sur la période de référence

Néant

C.2.6. Autres informations

Néant

C.3. Risque de crédit

Le risque de défaut (crédit) se définit comme le risque de perte de valeur d'un actif financier, résultant de l'incapacité de la contrepartie à satisfaire ses engagements financiers (remboursement de la dette ou paiement des intérêts, etc.).

Le SCR défaut correspond au montant du capital nécessaire pour couvrir le risque de défaut.

Deux types de contrepartie sont considérés :

- Les contreparties de type 1, contreparties notées telles que les réassureurs et les banquiers,
- Les contreparties de type 2, contreparties non notées, comme les créances sur intermédiaires.

C.3.1. Exposition au risque de crédit

L'important programme de réassurance mis en place sur la société visant à atténuer ses risques techniques créent un risque de contrepartie de défaut des réassureurs important, mais atténué par la mise en place de sûretés.

Le risque de crédit, au sens Solvabilité 2, est composé des risques suivants :

SCR de défaut de type 1

Le risque de défaut de type 1 concerne le risque de défaut des réassureurs et la trésorerie détenue en banque. En 2025, la société est exposée au risque de défaut de deux principaux réassureurs : la CCR et Groupama.

Le programme de réassurance mis en place sur la société et notamment le traité Quote-Part toutes branches avec Groupama engendre une provision Best Estimate cédée importante. Le risque de défaut associé est en partie compensé par le collatéral.

SCR de défaut de type 2

Le risque de défaut de type 2 concerne les créances assurées et autres créances. Ces créances ont été décomposées entre :

- Les créances envers les distributeurs, âgées de plus de 3 mois, choquées à 90%.
- Les autres créances choquées à 15%.

Celui-ci est en baisse entre 2024 et 2025, en raison d'une diminution de l'assiette des créances.

C.3.2. Risque de concentration associé au risque de crédit

Le risque de concentration du risque de crédit se matérialise lorsque le portefeuille (d'actifs et/ou de créances) est fortement exposé à une ou plusieurs contreparties similaires.

Comme pour l'exercice précédent, le risque de concentration des expositions type 1 est limité, grâce à la mise en place des collatéraux.

En revanche, la société est davantage exposée au risque de concentration des expositions type 2, en raison des créances, mais ces expositions font un objet de suivi et d'analyse spécifique, afin de limiter les risques de la société.

Mesures d'identification et d'évaluation des risques

Les méthodologies d'identification et de mesure des risques sont décrites dans la partie B.3

C.3.3. Mécanismes d'atténuation du risque de crédit

En 2025, la Société a maintenu le collatéral mis en place depuis 2016 avec le principal réassureur qui permet de baisser significativement l'exposition aux risques. L'exposition nette (perte en cas de défaut) de la société diminue alors significativement.

C.3.4. Tests de résistance et analyses de sensibilité

Le scénario concernant la dégradation d'un partenaire consiste à diminuer d'un rang la qualité de crédit de son principal réassureur : l'impact sur l'exigence en capital est périodiquement évalué. Au 31 décembre 2025, l'impact est d'environ 0,5 point de solvabilité.

C.3.5. Tout changement important intervenu sur la période de référence

Néant

C.3.6. Autres informations

Néant

C.4. Risque de liquidité

C.4.1. Exposition au risque de liquidité

C.4.1.1. Description des risques

Le risque de liquidité est un risque qui fait l'objet d'un suivi spécifique au sein de la société. Sont en particulier réalisées des analyses visant à vérifier l'absence d'impasse de trésorerie dans différents scénarios :

- Projection des passifs mis en run-off sous des hypothèses centrales et choquées,
- Projection centrale des passifs avec la prise en compte des primes futures intégrées dans la frontière des contrats au sens de Solvabilité II.

L'activité de la société est en développement, ce qui a pour effet de générer beaucoup de liquidité.

La société n'a pas d'expositions significatives découlant de positions hors bilan et ne détient pas de véhicules de titrisation.

C.4.1.2. Mesures d'identification et d'évaluation des risques

Les méthodologies d'identification et de mesure des risques sont décrites dans la partie B.3.

C.4.2. Bénéfices attendus dans les primes futures

Le bénéfice attendu inclus dans les primes futures est égal à la différence entre, d'une part, les provisions techniques brutes sans marge de risque, et d'autre part, les provisions techniques cédées sans marge de risque, telles que calculées dans l'hypothèse où les primes à recevoir pour les contrats d'assurance et de réassurance existants ne seraient pas reçues et indépendamment du droit légal ou contractuel du preneur de mettre fin à son contrat.

Les primes futures, définies dans le cadre de la frontière des contrats, sont composés des contrats à primes à effet différé et contrats tacitement reconduits en janvier et février.

Le bénéfice sur les primes futures brut de réassurance et brut d'impôts s'élève à 62 M€ à fin 2025. Ce montant total du bénéfice attendu inclus dans les primes futures est calculé conformément à l'article 260 des actes délégués.

C.4.3. Concentration de risques importantes

Néant

C.4.4. Changement important intervenu sur la période de référence

Néant

C.4.5. Mécanismes d'atténuation du risque de liquidité

Néant

C.4.6. Tests de résistance et analyses de sensibilité

Les analyses menées permettent d'indiquer que la société est peu sensible à ce risque.

C.4.7. Autres informations

Néant

C.5. Risque opérationnel

C.5.1. Exposition au risque opérationnel

C.5.1.1. Description des risques et niveaux d'exposition

L'identification et l'analyse des risques opérationnels consistent à recenser et à centraliser les principaux risques, menaçant l'atteinte des objectifs de l'entité, selon une méthodologie qui permet de mesurer la criticité du risque en utilisant une méthode qui combine probabilité de survenance et gravité des impacts.

L'identification et l'analyse des risques s'inscrivent dans une démarche continue qui porte à la fois sur les processus, les produits et les projets.

Ces risques, ainsi que tous les autres risques, sont documentés dans la cartographie des risques opérationnels de la société.

Le calcul du SCR Opérationnel est forfaitaire et est égal au maximum entre une composante dépendant des primes acquises et une composante dépendant des Best Estimates.

Au 31/12/2025, la composante des primes est supérieure à la composante des provisions en raison de la croissance du portefeuille.

Le SCR Opérationnel de la société au 31/12/2025 est de 20,9 M€. Une vérification de la pertinence de ce montant au regard de la cartographie des risques est menée dans le cadre de l'exercice ORSA.

C.5.1.2. Mesures d'identification et d'évaluation des risques

Les méthodologies d'identification et de mesure des risques sont décrites dans la partie B.3.

C.5.2. Mécanismes d'atténuation du risque opérationnel

Le dispositif d'atténuation du risque opérationnel repose notamment sur :

- La mise en place de dispositifs de maîtrise des risques opérationnels pour chacun des risques opérationnels (procédures, formation, contrôles par le SI, PRA - Plan de reprise d'activité),
- La mise en œuvre de plans d'action visant à réduire la criticité des risques,
- Le dispositif de contrôle permanent avec les contrôles de 1^{er} niveau et l'identification des contrôles de 2^{ème} niveau à effectuer par rapport à la cartographie des risques,
- La surveillance des risques à travers la mise en œuvre d'indicateurs de suivi des risques majeurs et critiques, le suivi des incidents opérationnels et de leurs actions correctives et le suivi de l'exécution des plans d'action,
- Le déploiement d'un dispositif de pilotage rapproché des sous-traitants incluant des comités de suivi régulier, la surveillance d'indicateurs de suivi des prestations réalisées et la demande de mise en œuvre d'action correctives en cas d'incidents opérationnels,

- La participation aux assurances pour compte propre mises en place par le Groupe pour les risques de fréquence rare et de très forte intensité comme la fraude interne, les malversations SI, l'atteinte aux biens et aux personnes.

L'efficacité du dispositif d'atténuation du risque opérationnel est trimestriellement surveillée en Comité de Gestion des Risques, semestriellement en Comité Risques Opérationnels et Contrôle Interne et annuellement réévaluée dans le cadre des travaux cartographiques.

C.5.3. Tests de résistance et analyses de sensibilité

Les sensibilités aux risques opérationnels sont réalisées via des analyses par scénario de stress, dans le cadre de l'ORSA.

C.5.4. Autres informations

Néant

C.6. Autres risques importants

C.6.1. Risque de durabilité

Description et surveillance des risques de durabilité

La société est exposée aux risques de durabilité. À ce stade, ces risques recouvrent principalement les risques liés aux changements climatiques physiques ainsi que les risques de transition susceptibles d'affecter l'activité d'assurance et les portefeuilles d'investissement.

En matière d'investissement, la société s'est fixée une feuille de route orientant des choix d'allocations d'actifs et de stratégie d'investissement qui se traduisent par des objectifs de désengagement sectoriel et par la définition de règles normatives d'exclusions de valeurs et d'exclusions de pays. Le suivi de différents indicateurs permet de vérifier le respect de ces trajectoires, notamment à travers le calcul de l'empreinte carbone sur les titres détenus en direct et l'utilisation de plus en plus étendue de filtres ESG lors de la sélection et de la gestion des OPCVM.

Concernant son activité d'assurance, ces impacts sont pris en compte dans sa gestion de ses risques de souscription et dans sa politique de réassurance, notamment concernant les risques de dommages aux biens et les risques de catastrophes naturelles des contrats automobile et multirisques habitation.

Dans le cadre du processus régulier ORSA en 2025, un scénario sur le risque de durabilité a été réalisé et construit avec une hausse des événements climatiques (sécheresse, grêles et tempête) combiné à une dégradation des conditions de réassurance. L'impact d'un scénario financier en réponse à un choc climatique a de plus été testé. Il se base sur les hypothèses du dernier exercice de stress test climatique ACPR (« scénario court terme »).

Prévention des risques de catastrophes naturelles

Sous la houlette de France Assureurs et en lien étroit avec la communauté des bancassureurs, CNP Assurances IARD participe activement aux travaux de place visant à améliorer la résilience globale du marché français en maintenant l'assurabilité maximale malgré les conséquences du réchauffement climatique et de son impact sur la survenance de périls naturels.

C'est aussi le cas en matière de prévention de la répétition des sinistres à travers le perfectionnement des techniques de réparation des sinistres sécheresse : la société participe aux initiatives communes des assureurs français et s'est engagée à tester des techniques promettant des réparations plus durables pour tempérer la hausse de sinistralité.

L'objectif de la société reste en effet d'assurer le territoire le plus large possible et de repousser les limites de l'assurabilité, en assurant une mutualisation maximale à travers le territoire, à un prix qui permet de ne pas évincer des segments de clientèle de La Banque Postale dont la société est l'assureur exclusif.

En pratique, cela se traduit à travers les axes de développement suivants :

- **Vers plus de sensibilisation et connaissance de nos risques**

CNP Assurances IARD participe aux travaux avec la Caisse Centrale de Réassurance (CCR) dont l'objectif est d'identifier et de déployer des bonnes pratiques en matière de solutions réparatoires et de prévention pour le traitement de la sécheresse.

Par ailleurs, un dispositif d'alerte préventive par SMS et courriel a été déployé à l'échelle du portefeuille MRH métropolitain afin d'informer les assurés à l'approche d'événements susceptibles d'affecter leurs biens.

- **Développement et renforcement des capacités**

En matière de capacités opérationnelles, la société a poursuivi ses actions de formation et de sensibilisation des équipes de distribution et d'indemnisation aux risques de catastrophes naturelles. De ce fait, l'ensemble des conseillers MRH est formé et habilité à la gestion des dossiers Cat Nat Sécheresse.

Dans ce cadre, des fiches d'information ont été déployées auprès des conseillers du réseau de distribution et des conseillers du Centre de Relation Client.

La société dispose d'un dispositif interne de gestion de crise qu'elle met en place lors de la survenance d'Evènement de Grande Ampleur. Il a notamment été déclenché ces dernières années lors de survenance de tremblements de terre, de tempêtes et de fortes grêles.

Ce dispositif vise à déployer des cellules de crise qui ont pour vocation d'accompagner les assurés touchés avec notamment un dispositif de soutien psychologique, des déplacements à la rencontre des sinistrés, une bannière activée sur l'Espace Personnel clients incitant à déclarer le sinistre en ligne.

- **Poursuite du développement de la prévention**

Sur le site web de La Banque Postale est mis en ligne depuis plusieurs années du contenu informatif sur les risques de catastrophes naturelles avec les mesures et dispositifs à mettre en place dans le cadre de la prévention. Ces contenus intègrent plusieurs sources dont notamment le site Géorisques pour encourager l'assuré à identifier les risques naturels auxquels il serait exposé près de chez lui, le site Vigicrues en cas de risque inondation pour encourager l'assuré à se tenir informé juste avant l'événement, le site gouvernemental de consignes de sécurité du ministère de l'Intérieur pour établir un plan de groupement familial qui permettra à l'assuré de connaître les bons gestes à adopter.

Par ailleurs, des travaux ont débuté sur la sensibilisation au moment de la souscription afin de renforcer la prévention des risques naturels dans toute la chaîne du contrat, et porte sur l'ensemble des assurés MRH via l'intégration de contenu dans les documents transmis lors de la souscription.

C.6.2. Risque lié à la non-couverture de SCR

En cas de détérioration de facteurs exogènes à l'entreprise (dégradation de l'équilibre technique du portefeuille et/ou des marchés financiers) ou des évolutions réglementaires, la société pourrait être exposée à un risque de non-couverture de SCR du fait d'une baisse des fonds propres et/ou une augmentation de l'exposition aux risques.

Afin de limiter ce risque, la société réalise des tests de sensibilité dans son cadre ORSA, et envisage des mesures correctrices (allocation d'actifs, placement de réassurance ou évolution tarifaire, etc.) pour limiter la dérive du ratio de couverture.

C.6.3. Risque lié à la qualité des données

Le risque lié à la qualité des données s'explique par une défaillance des systèmes d'information ou des extractions des données (données non capturées, non historisées), des erreurs de saisie à la souscription, etc. Il génère des calculs erronés, des maîtrises des risques assurantiels insuffisantes qui rendent impossible le pilotage de l'activité.

La société gère ce risque dans un cadre défini par le dispositif de qualité des données. Ce risque est suivi par le Comité Data de la société.

C.6.4. Risque de cyberattaque

La société a testé un scénario de Cyberattaque qui se base sur l'estimation des coûts que généreraient plusieurs cyberattaques : coûts internes et plus particulièrement informatiques liés aux investigations et à la remédiation, coûts liés à la gestion de crise et à la communication clients ainsi que les dommages et intérêts suite aux réclamations clients.

Le coût du stress est estimé avant prise en compte de l'assurance pour compte propre souscrite par la société incluant en particulier des coûts de dédommagement aux clients exposés, des coûts de remise en état du système d'information, et des coûts de gestion de l'incident.

Les conclusions de ce stress démontrent que la société maintiendrait sa solvabilité en cas de survenance de plusieurs cyberattaques dans les conditions du scénario testé.

Toutefois, ce risque reste jugé critique en raison des conséquences pouvant être significatives pour la société dans la mesure où la société serait probablement victime de préjudices d'image conséquents du fait d'un fonctionnement dégradé prolongé sur les activités critiques, voire de l'absence de capacités à servir les assurés.

C.7. Autres informations

Néant

D

**Valorisation
à des fins
de solvabilité**



D.1. Actifs

Les principaux postes de l'actif des bilans French GAAP et Solvabilité 2 sont synthétisés dans le tableau suivant :

En M€	Actif			
	French GAAP		Solvabilité 2	
	2024	2025	2024	2025
Actifs incorporels	61	57	-	-
Impôts différés actifs	-	-	1	-
Immobilier (pour usage propre)	1	1	1	1
Placements	917	1 020	879	993
Provisions techniques cédées	268	218	178	158
Créances	379	410	201	209
Trésorerie et équivalent trésorerie	0	1	0	1
Autres actifs	72	72	4	3
Total actif	1 698	1 779	1 264	1 366

Une méthode de fast close a été mise en place, c'est-à-dire que les données réelles sont arrêtées à fin novembre lors de la clôture des comptes et que les flux de décembre sont estimés. Afin de ne pas biaiser l'estimation des engagements futurs de l'assureur, un retraitement relatif au mois de décembre a été réalisé pour prendre en compte les primes et prestations réelles de ce mois dans le bilan économique. Pour l'actif ce retraitement conduit à un impact sur :

- Les provisions cédées ;
- Les créances nées d'opération d'assurance ou de réassurance.

A noter que l'évaluation des provisions techniques cédées sera détaillée en D.2 - Provisions techniques (montants, méthodes d'estimation, etc.).

Lors du passage du Bilan French GAAP au Bilan prudentiel, les éléments suivants ont été réévalués :

- Annulation des actifs incorporels et des frais d'acquisition reportés,
- Comptabilisation des actifs en valeur de marché (yc ICNE) et annulation des surcotes / décotes,
- Comptabilisation des provisions techniques en Best Estimate et ajout d'une marge de risque.

D.1.1. Actifs incorporels

En normes comptables françaises, les actifs incorporels représentent les actifs non physiques de la société (brevet, marque, recherche et développement, ...).

En normes Solvabilité 2, les actifs incorporels peuvent être comptabilisés et valorisés à une valeur autre que zéro seulement s'ils peuvent être vendus séparément et s'il existe un prix coté sur un marché actif pour des actifs incorporels identiques ou similaires.

Les actifs incorporels correspondent notamment à des logiciels. Les actifs incorporels détenus n'ont pas de prix coté sur un marché actif. Ils ont donc été valorisés à une valeur égale à zéro dans le bilan Solvabilité 2.

D.1.2. Impôts différés actifs

Dans le cadre du bilan Solvabilité 2, les impôts différés (actifs et passifs) sont calculés sur la base de la différence entre la valeur dans le bilan Solvabilité 2 et la valeur fiscale de chaque élément d'actif ou de passif : tous les passifs d'impôts différés sont pris en compte. Les impôts différés actifs ne sont activés que s'il est fortement probable qu'ils pourront être imputés sur des bénéfices futurs imposables.

Ces écarts ont plusieurs sources :

- Des différences temporaires, généralement dues au décalage dans le temps entre la comptabilisation d'une charge et sa déductibilité fiscale,
- Sur les actifs : principalement des différences d'évaluation des actifs financiers entre la vision fiscale et le bilan prudentiel (à la juste valeur),
- Sur les passifs : essentiellement des différences d'évaluation des engagements techniques entre le bilan statutaire et le bilan prudentiel.

A la constatation de ces différences temporaires, d'actif et de passif est associée la détermination d'un impôt différé.

Suite à ces évaluations, au 31 décembre 2025, la société est en position d'impôts différés passifs nets. Le principe de compensation a été appliqué aux impôts différés qui ont de ce fait été comptabilisés au passif uniquement.

D.1.3. Immobilier (pour usage propre)

En normes comptables françaises, les actifs immobiliers sont valorisés en valeur nette comptable. Cette valeur correspond à la valeur brute minorée du montant des éventuels amortissements et des provisions pour dépréciation.

En normes Solvabilité 2, les actifs immobiliers doivent être comptabilisés à leur valeur de réalisation en date de clôture. Les valeurs de réalisation retenues sont celles qui figurent dans les états financiers de la société. Ce poste concerne essentiellement des aménagements et agencements : conformément au principe de proportionnalité, la valorisation de ces actifs retenue pour le bilan solvabilité 2 correspond à la valorisation du bilan compte sociaux de la société.

D.1.4. Placements

En M€	Placements			
	French GAAP		Solvabilité 2	
	2024	2025	2024	2025
Détentions dans des entreprises liées	1	-	1	-
Actions	-	25	-	28
<i>Dont actions cotées</i>	-	25	-	28
<i>Dont actions non cotées</i>	-	-	-	-
Obligations	732	799	692	767
<i>Dont obligations souveraines</i>	318	345	287	319
<i>Dont obligations d'entreprises</i>	283	318	276	314
<i>Dont titres structurés</i>	126	131	123	128
<i>Dont titres garantis</i>	5	5	5	5
Fonds d'investissement	183	196	187	198
Total Placements	917	1 020	879	993

La société ne détient pas les catégories d'actifs suivants :

- Immobilier en direct autre que pour usage propre,
- Produits dérivés,
- Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie,
- Prêts et prêts hypothécaires,
- Dépôts auprès des cédantes.

D.1.4.1. Actions en direct

En normes comptables françaises, les placements au titre des actions sont comptabilisés à leur valeur nette comptable. En normes Solvabilité 2, les actions, comme tous les autres actifs de placement, sont valorisés à leur valeur de réalisation en date de clôture. Les valeurs de réalisation retenues et présentées sont celles qui figurent dans l'état détaillé des placements figurant en annexe des états financiers sociaux.

Au 31/12/2025, la part des Actions détenues en direct représente environ 2,4 % (en valeur nette comptable) du portefeuille. Le poids des actifs en direct reste stable courant 2025.

D.1.4.2. Obligations

En normes comptables françaises, les obligations sont comptabilisées en valeur nette comptable, hors impact de la surcote / décote obligataire. En normes Solvabilité 2, les obligations, comme tous les autres actifs de placement, sont valorisées à leur valeur de réalisation en date de clôture. Les valeurs de réalisation retenues et

présentées sont celles qui figurent dans l'état détaillé des placements figurant en annexe des états financiers sociaux.

D.1.4.3. Fonds d'investissements

En normes comptables françaises, les placements au titre des fonds d'investissement sont comptabilisés à leur valeur nette comptable.

En normes Solvabilité 2, les fonds d'investissement, comme tous les autres actifs de placement, sont valorisés à leur valeur de réalisation en date de clôture. Les valeurs de réalisation retenues et présentées sont celles qui figurent dans l'état détaillé des placements figurant en annexe des états financiers sociaux.

La société privilégie les investissements à travers des fonds aux titres vifs dès lors qu'il s'agit d'actions ou actifs de diversification pour limiter le risque de sélection.

La société détient des positions dont les valeurs de marché se répartissent ainsi :

- OPC de diversification (50 %),
- OPC trésorerie (31 %),
- OPC obligataires (12 %),
- et OPC actions (7 %).

D.1.5. Créances

La rubrique « Créances » répertorie trois principaux postes :

- Les créances nées d'opérations d'assurance,
- Les créances nées d'opérations de réassurance,
- Les autres créances.

En M€	Créances			
	French GAAP		Solvabilité 2	
	2024	2025	2024	2025
Créances nées d'opérations d'assurance	318	352	128	148
Créances nées d'opérations de réassurance	25	35	38	38
Autres créances	35	22	35	22
Créances	379	410	201	209

Un retraitement est appliqué aux créances French GAAP afin d'obtenir les créances Solvabilité 2.

Les créances nées d'opérations d'assurance sont retraitées des primes acquises non émises, des primes émises mensualisées qui sont intégrées au Best Estimate de Primes, ainsi que par l'ajout des règlements cédés fast close estimés.

Les créances nées d'opérations de réassurance sont retraitées de la provision pour annulation de prime cédée.

D.1.6. Trésorerie et équivalent trésorerie

Le poste « trésorerie » correspond à l'ensemble des liquidités disponibles sur la base du solde de la caisse, des comptes courants bancaires et chèques postaux.

D.1.7. Autres actifs

Ce poste comprend les frais d'acquisition reportés et les charges constatées d'avance dont la valorisation est nulle en Solvabilité 2, ainsi que des retraitements sur les intérêts courus non échus et les décotes.

D.2. Provisions techniques

D.2.1. Valeur des provisions techniques

Les montants des provisions techniques au 31 décembre 2025 par lignes d'activités Solvabilité II sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en M€)	31/12/2025			
	Provisions techniques comptables nettes	BE Primes net de Réassurance	BE sinistres net de Réassurance	Marge pour risque
Assurance de responsabilité civile automobile	156	4	92	14
Assurance de responsabilité civile générale	145	1	86	9
Autre assurance des véhicules à moteur	57	12	14	2
Assurance incendie et autre dommage aux biens	242	17	110	16
Assurance Assistance	28	-7	9	0
Protection Juridique	26	-7	0	1
Assurance perte de revenus	154	-12	98	9
Assurance pertes pécuniaires diverses	75	-23	8	0
Total	883	-15	417	52

(en M€)	31/12/2025			
	Provisions techniques comptables nettes	BE Primes net de Réassurance	BE Sinistres net de Réassurance	Marge pour risque
Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie	11	0	10	2

Les provisions techniques comptables nettes résultent de la somme des provisions suivantes : Provisions pour Sinistres à Payer (PSAP), Prévisions de Recours, Provision pour Frais de Gestion des Sinistres et Provisions pour Primes Non Acquises.

Le montant des provisions techniques SII nettes de réassurance (hors marge pour risque) s'élève à 412 M€.

Les provisions techniques Best Estimate nettes de réassurance sont portées principalement par les lignes d'activités « Assurance de responsabilité civile automobile », « Assurance de responsabilité civile générale », « Assurance incendie et autre dommage aux biens » et « Assurance perte de revenus ».

Best Estimate Sinistres

Le Best Estimate de sinistres net est en hausse au 31/12/2025. Les principales raisons de cette hausse sont :

- Hausse de la sinistralité dommage AUTO et MRH (notamment liés aux événements climatiques et à l'augmentation des sinistres incendie en MRH) ;

- Hausse sur les sinistres >500 K€ en MRH (matériel et corporel), notamment en corporel sur la survenance courante avec la déclaration d'un sinistre grave, ainsi que le maintien d'IBNR complémentaire.

Best Estimate Primes

Le Best Estimate de primes net est en hausse au 31/12/2025, dû à :

- Une hausse de la sinistralité et des frais en dommages aux biens MRH ;
- Une augmentation de la cession des primes CAT ;
- Une hausse de la sinistralité Alliatys (ratio S/P en hausse).

D.2.2. Méthodes de valorisation retenues

Approche générale

Le Best Estimate est la meilleure estimation moyenne des flux de trésorerie futurs liés aux engagements d'une compagnie, sans marge de prudence. Cette estimation prend en compte l'incertitude concernant la fréquence, le coût, la date et le règlement des sinistres, les frais nécessaires, ainsi que les risques de résiliation et le comportement des assurés.

Les montants Best Estimate Primes et Sinistres sont calculés par GRH, par exercice de survenance, puis regroupés par lignes d'activités SII. Ces calculs reposent sur les provisions techniques comptables françaises en vision Best Estimate (hors marge de prudence et hors PREC), à une maille plus fine.

Frontière des contrats Solvabilité II

Pour pouvoir valoriser les provisions techniques, il est nécessaire de déterminer avec précision les engagements de l'entreprise envers les assurés et tous autres tiers, et réciproquement de déterminer les engagements des assurés et tiers envers l'entreprise d'assurance. La notion de frontière des contrats permet d'identifier les engagements à considérer pour constituer le Bilan et ceux à ne pas inclure.

Pour l'ensemble des produits, la frontière des contrats inclut donc :

- L'ensemble des primes émises non acquises des contrats en cours (provisionnées en norme comptable en PPNA),
- Une année de primes sur les contrats à tacite reconduction dont la date de terme survient dans les deux mois suivant la date d'inventaire (l'assureur doit dénoncer le contrat au moins deux mois avant la date de terme),
- Une année de primes sur les contrats souscrits à la date d'inventaire dont la date de prise d'effet est postérieure à la date de calcul (l'assureur ne peut dénoncer le contrat avant la première date anniversaire du contrat).

Pour les calculs, les contrats sont découpés en deux groupes :

- Les contrats en stock dont la prime a déjà été émise mais pas encore acquise : il s'agit des contrats correspondant aux PPNA,

- Les contrats futurs dont la prime n'a pas encore été émise à la date de calcul : il s'agit des contrats correspondants aux tacites reconductions des deux prochains mois et des contrats à effet différé (souscrits avant la date de calcul avec une prise d'effet après la date de calcul).

Afin d'assurer une évaluation économique et qui respecte les exigences réglementaires des provisions techniques cédées, les flux de sinistres cédés sont calculés au regard des frontières des contrats d'assurance auxquels ils se rapportent.

Best Estimate de Primes

- Best Estimate de Primes brut

Le calcul du Best Estimate de Primes brut de réassurance consiste à estimer le volume de primes entrant dans la frontière S2, projeter les flux futurs de primes et de sinistres selon les cadences prévues, appliquer les taux de frais appropriés, déterminer les frais de gestion des placements et actualiser l'ensemble des flux à la courbe des taux sans risque.

- Best Estimate de Primes cédées

Le Best Estimate des Primes cédées intègre les flux de trésorerie liés aux contrats de réassurance entrants dans la frontière des contrats en prenant en compte les taux de cession, les commissions, la participation aux bénéfices, actualisés au taux sans risque et ajustés du défaut des contrepartie.

A noter que seuls les traités de réassurance en quote-part sont valorisés, les montants recouvrables au titre des traités de réassurance non proportionnels est considérée nulle par conservatisme.

Best Estimate de Sinistres

- Best Estimate de Sinistres brut

Le calcul du Best Estimate brut de réassurance consiste à :

- Estimer les flux futurs liés aux rentes potentielles (arrérages futurs probables, frais de gestion des sinistres et placements).
- Estimer les flux futurs hors rentes potentielles et leur cadencement (PSAP, Recours, PFGS par exercice de survenance, sans marge de prudence, et frais de gestion des placements).
- Actualiser l'ensemble des flux futurs à la courbe des taux sans risque.

- Best Estimate de Sinistres cédés

Le calcul du Best Estimate de Sinistres cédé prend en compte les flux futurs de cession sur les rentes potentielles au titre des traités quote-part et non proportionnels et les flux futurs de cession hors rentes potentielles au titre des traités quote-part. Ces flux sont ajustés du défaut de contrepartie et actualisés à la courbe des taux sans risque.

Hypothèses et données utilisées

- Best Estimate de primes

Les données et hypothèses utilisées sont les suivantes, déterminées à la maille de GRH :

- Les provisions de primes comptables et les projections d'activité,
- Un ratio de sinistralité basée sur une approche à l'ultime c'est-à-dire sans marge de prudence,
- Une cadence de règlement,
- Une hypothèse de taux de recours,
- Des hypothèses de taux de frais, exprimés en fonction d'un volume idoine,
- Une hypothèse de taux de résiliation / annulation des contrats.

Les données liées aux cadences, taux de frais, taux de recours et ratio S/P sont communes aux contrats en stock et aux contrats futurs.

- Best Estimate de sinistres

Le Best Estimate des provisions pour sinistres sont évalués à partir des éléments suivants :

- Les montants de PSAP, par GRH et année de survenance,
- Les provisions comptables sur les rentes par année de survenance,
- Les montants de recours, par GRH et année de survenance,
- La provision pour Frais de Gestion des Sinistres,
- Les taux de frais de gestion des placements,
- Les cadences de règlements des sinistres et des recours.

Hypothèses économiques

La courbe des taux utilisée pour le calcul de BE est la courbe des taux sans risques de l'EIOPA sans correction pour volatilité.

D.2.3. Niveau d'incertitude lié au montant des provisions techniques

Des travaux portant sur les données et les hypothèses utilisées dans le calcul des provisions techniques ont été menés afin de vérifier le caractère approprié et que la limite inhérente aux hypothèses utilisées soit prise en considération.

Une évaluation du degré d'incertitude lié aux données et hypothèses a été réalisée à partir des analyses de sensibilité à chacun des grands risques sous-tendant les engagements couverts par les provisions techniques.

En IARD, les principales sources d'incertitude portent sur le ratio S/P et la prise en compte de l'inflation. Concernant les incertitudes liées aux données, les projets engagés en matière de qualité des données permettent d'améliorer continuellement la fiabilité des informations utilisées pour le calcul de la meilleure estimation.

Une évaluation de la qualité des meilleures estimations établies dans le passé (Backtesting) a été réalisée, les enseignements tirés de cette évaluation ont été intégrés aux calculs des provisions.

Coordonnées par la fonction actuarielle, ces analyses confirment le caractère raisonnable des meilleures estimations retenues.

D.2.4. Marge de risque

Conformément à l'article 58 des actes délégués, la société a fait le choix d'appliquer la méthode simplificatrice 2 des spécifications techniques de Solvabilité II dans le calcul de la marge pour risque. Cette méthode consiste en une approximation de la marge pour risque calculée à partir de la chronique d'écoulement du capital de solvabilité réglementaire. Plus précisément, l'approximation retenue repose sur les hypothèses de cadences de liquidation des sous-modules du SCR.

Les marges pour risque au 31/12/2025 par lignes d'activités Solvabilité 2 sont détaillées ci-dessous :

(en M€)

Lignes d'activités	Marge pour risque 2025
Assurance de responsabilité civile automobile	14
Assurance de responsabilité civile générale	9
Autre assurance des véhicules à moteur	2
Assurance incendie et autre dommage aux biens	16
Assurance Assistance	0
Protection juridique	1
Assurance perte de revenus	9
Assurance pertes pécuniaires diverses	0
Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie	2
Total	53

D.2.5. Evolutions par rapport à l'exercice précédent

Principales différences avec les états financiers

Le passage des provisions techniques des normes françaises aux normes Solvabilité II s'explique par les travaux décrits ci-dessous :

- BE de Primes : estimé à partir des éléments utilisés pour le calcul des PPNA, sans tenir compte de la PREC. Il intègre les primes émises sur lesquelles la société est engagée à la date d'arrêt ainsi que les frais et sinistres futurs, actualisés au taux sans risque,
- BE de Sinistres : Calculé grâce au montant de provisions statutaires en retirant la marge pour prudence, en les escomptant au taux sans risque pertinent et en ajoutant les frais de gestion futurs.

- BE liés à la réassurance : Calculé grâce aux provisions cédées et cadencements utilisés pour le calcul de la meilleure estimation des sinistres.

Les méthodes et hypothèses retenues par la société pour le calcul de ses provisions techniques Solvabilité 2, décrites plus haut, justifient l'écart avec la valorisation selon les normes françaises.

Principaux résultats

Au 31/12/2025, les provisions techniques S2 sont en hausse :

- Le Best Estimate augmente principalement en raison de la hausse de la sinistralité (Événements climatiques, sinistralité incendie en MRH et déclaration d'un sinistre grave en MRH matériel & corporel) ;
- La marge de risque est stable.

(En M€)

Provisions brutes de réassurance	31/12/2024	31/12/2025
PT S1 Brutes	1 080	1 112
dont PPNA	287	304
dont Provision Sinistre	729	745
PT S2 Brutes	612	623
Best Estimate de Primes	-34	-28
Best Estimate de Sinistres	592	598
Risk Margin	53	53
Ecart PT S1 et PT S2	468	489

Les provisions techniques cédées S2 sont en baisse par rapport au 31/12/2025.

(en M€)

Cessions	31/12/2024	31/12/2025
PT S1 Cédées	268	218
dont PPNA	40	8
dont Provision Sinistre	224	206
PT S2 Cédées	178	158
Best Estimate de Primes	-9	-13
Best Estimate de Sinistres	187	171
Ecart PT S2 - PT S1	-90	-60

D.2.6. Utilisation de l'ajustement égalisateur

Néant

D.2.7. Utilisation de la correction pour volatilité

Néant

D.2.8. Utilisation de la courbe des taux d'intérêt sans risque transitoire

Néant

D.2.9. Utilisation de la déduction transitoire

Néant

D.2.10. Changement important des hypothèses pertinentes utilisées dans le calcul des provisions techniques par rapport à la précédente période de référence

Pas de changement de méthodologie de calcul.

D.3. Autres passifs

Les principaux postes du passif des bilans French GAAP et Solvabilité 2 sont synthétisés dans le tableau suivant :

En M€	Autres passifs			
	French GAAP		Solvabilité 2	
	2024	2025	2024	2025
Provisions autres que les provisions techniques	4	8	4	8
Dépôt des réassureurs	2	2	2	2
Impôts différés passifs	-	0	-	7
Dettes	202	201	188	205
Autres passifs	4	3	4	3
Total autres passifs	213	214	198	224

D.3.1. Provisions autres que les provisions techniques

Les éléments comptabilisés dans le poste « provisions autres que les provisions techniques » correspondent à des provisions pour des engagements de retraite (IFC), à une provision pour litiges et une provision pour risque et charge.

D.3.2. Impôts différés passifs

Comme cela est décrit dans la partie D.1.2, les impôts différés sont déterminés sur la base des différences temporelles constatées entre les valeurs économiques des actifs et passifs du bilan valorisés en normes Solvabilité 2, et les valeurs nettes comptables issues des comptes sociaux.

A la constatation de ces différences temporaires, d'actif et de passif est associée la détermination d'un impôt différé. Le principe de compensation ayant été appliqué aux impôts différés, ils ont été comptabilisés au passif.

D.3.3. Dettes

La rubrique « Dettes » répertorie quatre principaux postes :

- Dettes envers les établissements de crédit,
- Dettes nées d'opérations d'assurance,
- Dettes nées d'opérations de réassurance,
- Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance).

En M€	Dettes			
	French GAAP		Solvabilité 2	
	2024	2025	2024	2025
Dettes envers les établissements de crédit	54	62	54	62
Dettes nées d'opérations d'assurance	48	56	61	65
Dettes nées d'opérations de réassurance	27	5	-	0
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	73	78	73	78
Dettes	202	201	188	205

Un retraitement est appliqué aux dettes en French GAAP afin d'obtenir les dettes en Solvabilité 2. Les dettes nées d'opérations d'assurance sont retraitées de la PAP, des commissions d'acquisitions sur PPNA cédées auquel se rajoute les règlements bruts fast close estimés. Les dettes nées d'opérations de réassurance sont retraitées de la contrepartie des provisions pour primes non acquises et des PANE cédées.

Au 31/12/2025, la société ne dispose pas au passif de son bilan des éléments suivants :

- Des titres subordonnés,
- Des avantages au personnel.

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Néant

D.5. Autres informations

Néant

D.6. Exigences de publication

Néant

E

**Gestion
du capital**



E.1. Fonds propres

E.1.1. Objectifs, politiques et procédures de gestion des fonds propres

E.1.1.1. Principes

Les principes, objectifs et procédures mis en œuvre par la société dans le cadre de la gestion des fonds propres sont définis dans la politique de gestion du capital.

La Direction Générale de la société est responsable de la mise en œuvre de la politique de gestion du capital validée par le Conseil d'Administration.

La gestion de capital est réalisée en conformité avec les exigences réglementaires de Solvabilité 2. Elle s'inscrit dans le cadre des travaux de la société qui permet d'évaluer la situation actuelle en termes de solvabilité mais également d'anticiper les besoins futurs à travers des projections à moyen terme, en application de l'article 45 de la Directive Solvabilité 2 (ORSA).

Un plan de gestion de capital à moyen terme est élaboré annuellement dans le cadre de l'exercice ORSA, basé sur un plan à moyen terme : il décrit les opérations envisageables sur le capital de la société sur la durée du business plan. Il s'appuie par nature sur les mêmes hypothèses que celles de l'exercice de planification ORSA et peut en conséquence être ajusté en cas de survenance d'un événement majeur concernant la société.

Le plan de gestion de capital est communiqué au Conseil d'Administration dans le cadre du rapport ORSA.

E.1.1.2. Procédures

Les opérations envisageables sur le capital de la société sont :

- **Augmentation / réduction de capital**

Les augmentations/réductions de capital sont proposées par le Conseil d'Administration et soumises au vote en assemblée générale de la société. La décision porte sur le montant et les modalités de l'opération.

Les décisions d'augmentation ou de réduction de capital sont prises en cohérence avec les évolutions prospectives de capital réalisées lors des travaux prospectifs d'évaluation de la solvabilité de la société.

- **Distribution de dividendes**

Le montant et les modalités de distribution de dividendes sont proposées par le Conseil d'Administration et soumises au vote lors de l'assemblée générale.

La proposition de montants de dividende tient compte de l'impact sur le niveau de la solvabilité de l'entreprise ainsi que sur le niveau d'appétit pour le risque défini pour la société par le Conseil d'Administration.

- **Gestion des passifs subordonnés**

En étant filiale de CNP Assurance Holding, la société peut demander un soutien en capital du groupe via une émission de titres subordonnés, qu'elle privilégie à l'appel à des fonds externes.

Dans le respecter le processus du groupe CNP Assurances, le dossier de l'émission d'un passif subordonné doit être examiné par le Conseil d'Administration de la société après avis de la Direction des Investissements du groupe.

- **Autres éléments de capital**

D'autres moyens de gestion de capital peuvent être proposés au Conseil d'Administration, comme par exemple l'émission de fonds propres auxiliaires, l'émission de passif subordonnés ou toute forme de couverture permettant de réduire le niveau d'exigence de capital de la société.

- **Procédure en cas d'insuffisance de la solvabilité**

En cas d'insuffisance de solvabilité au regard de l'appétence aux risques et conformément à la politique ORSA, des mesures préventives sont présentées par la Direction Générale au Conseil d'Administration.

Ce plan d'action peut intégrer, à titre d'exemple :

- Des éléments d'augmentation de capital,
- La réduction ou annulation du dividende,
- Une proposition d'évolution du programme de réassurance,
- Une proposition d'évolution des allocations d'actifs,
- L'achat de couvertures financières,
- Le recours à la réassurance,
- La cession ou la titrisation de portefeuille de contrats,
- L'adaptation du volume d'activité.

E.1.2. Composition et évolution des fonds propres

Les éléments de fonds propres sont classés en trois niveaux, appelés « Tier » en anglais. Les fonds propres de base « Tier 1 » constituent le meilleur niveau de fonds propres. Ce classement est fonction, à la fois, de leur caractère de fonds propres de base ou de fonds propres auxiliaires et des caractéristiques de disponibilité permanente et de subordination. Les fonds propres de la société sont uniquement composés d'éléments de tier 1 au 31/12/2025.

Le tableau suivant détaille la composition des fonds propres au 31 décembre 2025 par rapport au 31 décembre 2024 :

(En M€)	31/12/2024	31/12/2025	Evolution
Capital en actions ordinaires (Tier 1)	147	147	0
Réserve de réconciliation (Tier 1)	273	337	71
Impôts différés actifs nets (Tier 3)	1	0	-1
Fonds propres Solvabilité 2 éligibles à la couverture du SCR	420	484	63
Dont Fonds propres Solvabilité 2 éligibles à la couverture du MCR	420	484	64

E.1.3. Dettes subordonnées

La société n'est pas concernée par cette section.

E.2. Exigences réglementaires en capital (MCR/SCR)

E.2.1. Résultats des calculs de SCR et MCR à la fin de la clôture

La décomposition du SCR et son évolution sont présentés dans le tableau suivant :

(En M€)	31/12/2024	31/12/2025	Evolution
SCR	254	264	4%
Ajustement pour impôt	-22	-27	-20%
SCR Opérationnel	19	21	8%
BSCR	256	270	5%
SCR Marché	52	69	33%
SCR Contrepartie	18	16	-14%
SCR de Souscription Vie	1	1	-9%
SCR Souscription Santé	61	62	1%
SCR de Souscription Non-Vie	216	223	3%

L'augmentation du SCR s'explique principalement par une hausse du SCR de marché, liée à la croissance de l'exposition aux actions et aux investissements obligataires, marquée notamment par une progression de la part des obligations d'entreprises notées BBB et par un allongement de la durée du portefeuille.

Par ailleurs, la croissance de l'activité contribue à une hausse du SCR de souscription en non-Vie et en Santé. Ces évolutions sont partiellement compensées par l'augmentation de l'ajustement par l'impôt, liée notamment à l'intégration de CNPACC.

L'évolution du MCR est précisée dans le tableau suivant :

(En M€)	31/12/2024	31/12/2025	Evolution
MCR Linéaire	95	100	5%
MCR Plafond	114	119	4%
MCR Plancher	64	66	4%
Plancher absolu du MCR	4	4	0%

E.2.2. Méthodes de calcul des exigences réglementaires en capital (MCR et SCR)

A la clôture du 31/12/2025, la société utilise la Formule Standard pour le calcul de l'exigence réglementaire en capital.

Au 31/12/2025, le ratio de couverture du SCR résultant des évolutions de fonds propres et de SCR est en hausse par rapport au 31/12/2024.

Le tableau ci-dessous présente les fonds propres éligibles à la couverture du SCR et du MCR selon les termes de la formule standard :

(En M€)	31/12/2024	31/12/2025	Evolution
Fonds propres économiques éligibles	420	484	15%
Fonds propres économiques éligibles à la couverture du MCR	420	484	15%
SCR	254	264	4%
Ratio de couverture du SCR	165%	183%	+18 points
MCR	95	100	5%
Ratio de couverture du MCR	442%	486%	+44 points

E.2.3. Utilisation de la capacité d'absorption du SCR par les impôts

L'évaluation de l'exigence en capital au niveau des sous-modules et modules de risque est réalisée brute d'impôt. Conformément à l'article 207 du règlement délégué, un ajustement au titre de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés est ensuite effectué.

Le montant théorique avant test de recouvrabilité de cet ajustement est égal à la variation de la valeur des impôts différés qui résulterait d'une perte immédiate égale à la somme du BSCR et du SCR Opérationnel. Pour déterminer cette variation, un bilan Solvabilité 2 en situation post-choc a été construit. Ce bilan étant en situation d'impôts différés actifs :

- Une partie de l'ajustement est absorbée par l'impôt différé passif du bilan avant choc ;
- Une autre partie de l'ajustement est justifiée par les bénéfices futurs sur les contrats non intégrés dans la valorisation du bilan Solvabilité 2 (affaires nouvelles et tacites reconductions non incluses dans la frontière des contrats).

E.2.4. Utilisation de calculs simplifiés

Néant

E.2.5. Utilisation de paramètres propres

Néant

E.2.6. Analyse de variations des SCR et MCR entre N-1 et N

Les principales évolutions du SCR au 31/12/2025 par rapport au 31/12/2024 par sous-module de SCR sont :

- **SCR de contrepartie**

Le SCR de défaut des Contreparties est en baisse en lien avec la diminution de l'assiette des créances.

- **SCR de souscription non-vie**

La hausse du SCR de Souscription Non-Vie est liée principalement à la croissance de l'activité.

- **SCR de marché**

Le SCR de marché est en hausse en raison de la croissance de l'assiette des placements et d'investissements en direct sur des actions cotées.

- **SCR de souscription santé**

La SCR de Souscription Santé est en hausse du fait de la croissance de l'activité.

- **SCR opérationnel**

Le SCR Opérationnel progresse en raison de la croissance de l'activité.

L'évolution sur le MCR est en ligne avec la hausse des primes et des provisions techniques en lien avec la croissance de l'activité.

E.3. Non-respect des exigences dans l'évaluation du SCR/MCR

La société n'est pas concernée par cette section.

E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La société n'utilise pas de modèle interne.

E.5. Autres informations

Néant.



F

Annexe : QRT

(états de reporting
quantitatif publics)

S.02.01.02 – Bilan

En euros		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Goodwill	R0010	0
Frais d'acquisition différés	R0020	0
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	1 101 937
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	993 201 277
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	27 925 924
Actions – cotées	R0110	27 682 674
Actions – non cotées	R0120	243 250
Obligations	R0130	766 812 747
Obligations d'État	R0140	319 413 102
Obligations d'entreprise	R0150	313 709 935
Titres structurés	R0160	128 418 954
Titres garantis	R0170	5 270 757
Organismes de placement collectif	R0180	198 462 606
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	0
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	158 073 267
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	149 709 506
Non-vie hors santé	R0290	140 320 173
Santé similaire à la non-vie	R0300	9 389 333
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	8 363 761
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	8 363 761
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	148 334 839
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	38 469 985
Autres créances (hors assurance)	R0380	22 463 187
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	876 516
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	3 007 608
Total de l'actif	R0500	1 365 528 616

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	602 969 041
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	498 410 176
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	455 741 825
Marge de risque	R0550	42 668 351
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	104 558 865
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	95 607 695
Marge de risque	R0590	8 951 170
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	20 039 924
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	20 039 924
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	18 324 328
Marge de risque	R0680	1 715 596
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	7 519 007
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	2 134 221
Passifs d'impôts différés	R0780	6 586 718
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	61 804 253
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	64 844 672
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	0
Autres dettes (hors assurance)	R0840	78 234 110
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	3 007 608
Total du passif	R0900	847 139 554
Excédent d'actif sur passif	R1000	518 389 062

S.05.01.02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

En euros

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)				
		Assurance de protection du revenu	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale
		C0020	C0040	C0050	C0070	C0080
Primes émises						
Brut – assurance directe	R0110	79 145 976	63 961 844	60 063 659	205 993 687	39 190 862
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120					
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130					
Part des réassureurs	R0140	2 091 517	4 867 803	1 790 280	21 223 324	3 131 807
Net	R0200	77 054 458	59 094 041	58 273 380	184 770 363	36 059 055
Primes acquises						
Brut – assurance directe	R0210	75 379 622	61 168 609	57 966 214	196 605 856	40 459 202
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220					
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230					
Part des réassureurs	R0240	2 091 424	4 867 801	1 779 986	18 299 265	3 131 807
Net	R0300	73 288 197	56 300 808	56 186 228	178 306 591	37 327 395
Charge des sinistres						
Brut – assurance directe	R0310	21 382 094	19 322 128	44 556 161	101 127 235	20 192 547
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320					
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330					
Part des réassureurs	R0340	-419 057	-10 953 855	626 599	9 088 737	-694 426
Net	R0400	21 801 151	30 275 983	43 929 562	92 038 498	20 886 973
Dépenses engagées	R0550	24 500 040	22 511 219	22 788 183	83 795 564	16 250 249
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R1210					
Total des dépenses	R1300					

En euros		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total	
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses		
		C0100	C0110	C0120		C0200
Primes émises						
Brut – assurance directe	R0110	54 815 873	52 603 419	158 846 815	714 622 134	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120					
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130					
Part des réassureurs	R0140	54 792 019	26 336 598	0	114 233 347	
Net	R0200	23 854	26 266 821	158 846 815	600 388 787	
Primes acquises						
Brut – assurance directe	R0210	54 792 019	48 069 377	163 041 836	697 482 735	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220					
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230					
Part des réassureurs	R0240	54 792 019	26 336 598	0	111 298 900	
Net	R0300	0	21 732 779	163 041 836	586 183 835	
Charge des sinistres						
Brut – assurance directe	R0310	19 291 044	27 945 343	17 150 226	270 966 778	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320					
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330					
Part des réassureurs	R0340	19 261 966	16 716 203	0	33 626 167	
Net	R0400	29 078	11 229 140	17 150 226	237 340 611	
Dépenses engagées	R0550	-16 147 475	5 427 943	97 391 296	256 517 019	
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R1210					
Total des dépenses	R1300				256 517 019	

S.12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT

En euros		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
		C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	RO010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	RO020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	RO030	18 324 328		18 324 328
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	RO080	8 363 761		8 363 761
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	RO090	9 960 567		9 960 567
Marge de risque	RO100	1 715 596		1 715 596
Provisions techniques — Total	RO200	20 039 924		20 039 924

S.17.01.02 – Provisions techniques non-vie

En euros

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			
		Assurance de protection du revenu	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance incendie et autres dommages aux biens
		C0030	C0050	C0060	C0080
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque		 	 	 	
Meilleure estimation		 	 	 	
Provisions pour primes		 	 	 	
Brut	R0060	-12 996 968	5 306 763	10 760 887	9 553 559
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-1 022 613	1 258 528	-858 755	-7 815 915
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-11 974 355	4 048 235	11 619 642	17 369 474
Provisions pour sinistres		 	 	 	
Brut	R0160	108 604 663	147 785 718	14 387 392	164 831 501
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	10 411 946	55 947 661	459 288	54 604 353
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	98 192 717	91 838 057	13 928 104	110 227 148
Total meilleure estimation – brut	R0260	95 607 695	153 092 481	25 148 279	174 385 060
Total meilleure estimation – net	R0270	86 218 362	95 886 292	25 547 746	127 596 622
Marge de risque	R0280	8 951 170	13 868 336	2 278 131	15 797 188
Provisions techniques – Total		 	 	 	
Provisions techniques – Total	R0320	104 558 865	166 960 817	27 426 410	190 182 248
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	9 389 333	57 206 189	-399 467	46 788 438
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	95 169 532	109 754 628	27 825 877	143 393 809

En euros		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	
		C0090	C0110	C0120	C0130	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	-785 595	-9 249 237	-7 523 114	-23 186 992	-28 120 697
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-1 660 758	-2 252 575	-404 480	0	-12 756 567
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	875 163	-6 996 661	-7 118 634	-23 186 992	-15 364 129
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	103 824 258	19 156 381	12 967 160	7 913 143	579 470 216
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	17 798 299	19 156 381	4 088 146	0	162 466 074
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	86 025 959	0	8 879 014	7 913 143	417 004 142
Total meilleure estimation – brut	R0260	103 038 663	9 907 144	5 444 046	-15 273 848	551 349 519
Total meilleure estimation – net	R0270	86 901 122	-6 996 661	1 760 380	-15 273 848	401 640 013
Marge de risque	R0280	9 334 063	897 468	493 165	0	51 619 521
Provisions techniques – Total						
Provisions techniques – Total	R0320	112 372 725	10 804 613	5 937 211	-15 273 848	602 969 041
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	16 137 541	16 903 806	3 683 666	0	149 709 506
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	96 235 184	-6 099 193	2 253 545	-15 273 848	453 259 535

S.19.01.21 – Sinistres en non-vie

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(Valeur absolue)

En euros		Année de développement															
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 et +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
Précédentes	R0100																
N-14	R0110	1 670 382	1 862 821	264 662	231 916	354 896	250 803	74 263	-22 837	78 179	-689	22 426	1 927	-2 571	200	1 000	
N-13	R0120	15 283 005	8 885 060	1 173 017	1 522 081	1 312 679	2 803 242	446 323	114 817	19 596	625 586	134 201	5 403	27 817	407 003		
N-12	R0130	31 567 931	20 163 869	4 886 031	840 802	744 259	739 916	699 069	665 707	921 136	536 036	549 554	39 728	37 123			
N-11	R0140	53 207 660	26 732 989	6 451 713	2 594 244	1 803 985	1 625 472	507 491	507 324	191 759	403 460	-46 771	2 737				
N-10	R0150	66 393 527	24 750 406	6 860 112	5 149 456	2 255 475	3 641 421	577 269	811 799	442 369	239 585	1 296 992					
N-9	R0160	81 763 102	32 021 314	8 374 142	4 845 549	1 755 227	1 509 103	1 231 559	1 189 570	987 960	774 900						
N-8	R0170	82 401 202	40 896 566	9 786 034	3 821 153	5 137 106	2 274 028	2 766 927	2 760 316	1 374 960							
N-7	R0180	95 846 551	37 829 079	9 126 868	5 339 539	4 172 550	2 268 034	3 230 650	3 903 541								
N-6	R0190	91 282 038	45 537 617	14 435 146	7 764 851	5 837 881	3 584 577	3 564 723									
N-5	R0200	80 591 517	37 439 122	11 401 124	6 503 581	3 826 253	2 416 381										
N-4	R0210	91 405 139	50 265 882	17 003 747	10 735 568	4 527 175											
N-3	R0220	101 537 917	78 057 124	23 271 781	14 475 557												
N-2	R0230	88 460 418	91 783 188	23 286 204													
N-1	R0240	97 765 856	99 982 002														
N	R0250	116 265 075															

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100		
R0110	1 000	4 787 377
R0120	407 003	32 759 831
R0130	37 123	62 391 162
R0140	2 737	93 982 062
R0150	1 296 992	112 418 411
R0160	774 900	134 452 426
R0170	1 374 960	151 218 293
R0180	3 903 541	161 716 812
R0190	3 564 723	172 006 833
R0200	2 416 381	142 177 978
R0210	4 527 175	173 937 501
R0220	14 475 557	217 342 378
R0230	23 286 204	203 529 809
R0240	99 982 002	197 747 858
R0250	116 265 075	116 265 075
Total	R0260	1 976 733 807

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(Valeur absolue)

En euros		Année de développement															
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 et +
Année		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350
Précédentes	R0100																
N-14	R0110	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 966	6 273	
N-13	R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 466 006	810 787		
N-12	R0130	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 555 878	3 691 465			
N-11	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 444 723	3 112 178				
N-10	R0150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 789 344	15 220 923					
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	11 989 409	7 939 160						
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	15 210 367	14 896 993							
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	67 852 131	61 359 058								
N-6	R0190	0	0	0	0	0	66 674 467	57 317 148									
N-5	R0200	0	0	0	0	32 582 828	23 792 176										
N-4	R0210	0	0	0	48 204 077	31 279 748											
N-3	R0220	0	0	97 339 124	72 596 443												
N-2	R0230	0	106 722 938	80 771 622													
N-1	R0240	208 729 166	117 678 522														
N	R0250	230 545 302															

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
R0100		
R0110		6 146
R0120		785 765
R0130		3 572 085
R0140		2 948 198
R0150		10 327 035
R0160		6 478 388
R0170		12 753 824
R0180		35 520 756
R0190		33 299 934
R0200		21 747 918
R0210		27 657 613
R0220		64 907 154
R0230		68 401 548
R0240		88 758 137
R0250		202 305 714
Total	R0260	579 470 216


S.23.01.01 – Fonds propres

En euros		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	146 952 480	146 952 480			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	336 566 502	336 566 502			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	483 518 982	483 518 982			0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					

En euros		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	483 518 982	483 518 982			0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	483 518 982	483 518 982			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	483 518 982	483 518 982			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	483 518 982	483 518 982			
Capital de solvabilité requis	R0580	263 605 171				
Minimum de capital requis	R0600	99 533 472				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	183%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	486%				

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	518 389 062	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	34 870 080	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	146 952 480	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740		
Réserve de réconciliation	R0760	336 566 502	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	61 727 200	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	61 727 200	

S.25.01.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

En euros		Capital de solvabilité requis brut
		C0040
Risque de marché	R0010	68 535 143
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	15 800 542
Risque de souscription en vie	R0030	646 559
Risque de souscription en santé	R0040	61 794 187
Risque de souscription en non-vie	R0050	222 785 047
Diversification	R0060	-99 843 696
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0
Capital de solvabilité requis de base	R0100	269 717 780
Calcul du capital de solvabilité requis	-	C0100
Risque opérationnel	R0130	20 924 482
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-27 037 091
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	263 605 171
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
dont exigences de capital supplémentaires déjà définies - Article 37, paragraphe 1 type a)	R0211	
dont exigences de capital supplémentaires déjà définies - Article 37, paragraphe 1 type b)	R0212	
dont exigences de capital supplémentaires déjà définies - Article 37, paragraphe 1 type c)	R0213	
dont exigences de capital supplémentaires déjà définies - Article 37, paragraphe 1 type d)	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	263 605 171
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	2
Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		C0130
LAC DT	R0640	-27 037 091
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-6 586 718
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	-20 450 373
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

S.28.01.01 – Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

En euros

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
RésultatMCR _{NL}	R0010	99 324 300	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	86 218 362	76 505 004
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	95 886 292	59 094 041
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	25 547 746	58 273 379
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	127 596 622	184 787 583
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	86 901 122	36 212 184
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	23 854
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	1 760 380	26 266 821
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	159 225 920
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie		C0040
RésultatMCR _L	R0200	209 172

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210		-
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220		-
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		-
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	9 960 567	-
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250	-	

Calcul du MCR global		C0070
MCR linéaire	R0300	99 533 472
Capital de solvabilité requis	R0310	263 605 171
Plafond du MCR	R0320	118 622 327
Plancher du MCR	R0330	65 901 293
MCR combiné	R0340	99 533 472
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000 000
Minimum de capital requis	R0400	99 533 472

**Assurons
un monde
plus ouvert**



Si vous imprimez ce document, pensez à le trier !

